

SOMMAIRE

Introduction	3
Présentation de l'étude	5
Schéma d'intentions paysagères	8
Descriptif des travaux	11
L'entrée de site de Ste Barbe Passage 1	11
Le long de la route Passages 2, 3 et 4	12
La passerelle Passage 5	15
Le vallon du Dannet Passages 6, 7 et 8	20
La levée du chemin de fer et la montée vers l'abbaye Passages 9, 10, 11 et 12	22
Les abords de l'abbaye Passages 13, 14 et 15	28
La descente du Sanson Passages 18, 19, 20, 21 et 22	33
L'entrée de site Nord Ouest Passage 23	40

INTRODUCTION

Un site naturel et culturel en forte dynamique de fréquentation

Le site naturel de Beauport est la propriété du Conservatoire du Littoral depuis 1992. Sur sa façade littorale, se trouve l'ancienne abbaye de Beauport, classée monument historique en 1862. La gestion quotidienne du site naturel et du monument est déléguée à l'association AGRAB - Abbaye de Beauport. Une partie du site naturel est protégée au titre des sites classés (rocher de Crukin) et l'ensemble est intégré au site Natura 2000 Trégor-Goelo.

L'ensemble a la particularité de se situer en bordure de la trame urbaine de la ville de Paimpol, faisant de cet espace un véritable poumon naturel, ouvert sur des paysages maritimes emblématiques de la côte bretonne. Le site est à la fois la balade quotidienne ou dominicale de nombreux habitants du secteur et l'une des destinations majeures de visite pour la destination touristique dont le site dépend.

Depuis 10 ans, l'abbaye de Beauport et son site a connu une progression très importante de sa fréquentation :

- visite du monument en 2010 = 37 508 visiteurs - visite du monument en 2019 = 60 605 visiteurs - visite du monument en 2022 (estimation) = 67 000 visiteurs
- derniers chiffres de fréquentation du bord de mer (2019) = 321 738 passages à l'écompte

Une évolution des usages du vélo sur le site

Durant ces 10 dernières années, l'augmentation des fréquentations a aussi été marquée par l'émergence de nouveaux usages dont l'usage du vélo sur le site est le plus flagrant. A partir de 2012, la politique départementale de développement touristique a permis l'aménagement sur une grande part du littoral départemental de la vélomaritime EV4. Pour répondre à ses obligations, la ville de Paimpol s'est dotée en 2020 d'un schéma directeur de modes de déplacements actifs. Ces itinéraires des mobilités douces du quotidien traverseront le site pour relier des hameaux excentrés au centre-ville.

Aujourd'hui, ces usages se font de façon relativement anarchique, en dehors de l'itinéraire initialement fléché en 2012. En effet, cet itinéraire ne semble pas répondre aux aspirations des cyclistes : il est demandé de mettre pied à terre sur l'ensemble du site ce qui représente un parcours de plus d'1km, il contourne le cœur du site par des chemins malaisés et des platelages en bois étroits, peu adaptés au vélo et il ne permet pas d'avoir accès à une vue de bord de mer pourtant très recherchée

Un enjeu repéré dans le plan de gestion

De nombreux cyclistes empruntent donc les chemins normalement réservés aux piétons. Ils ne respectent pas non plus le pied à terre. Cela génère parfois des conflits d'usages alors que la pratique de la randonnée connaît un succès qui ne se dément pas sur la portion du GR34 du site. Ces conflits d'usage et le sentiment d'insécurité des piétons ont été relevés à plusieurs reprises au sein du comité de pilotage du plan de gestion. La refonte de l'itinéraire vélo est donc devenue un enjeu considéré prioritaire.

Les résultats espérés sont notamment la recherche d'une meilleure cohabitation du « vélo / VTT » avec les autres mobilités, la mise en adéquation de l'usage du vélo avec les enjeux "biodiversité" du site et l'anticipation de l'évolution de la fréquentation du site et la prise en compte les nouveaux services associés au développement des vélos électriques : stationnements, box, bornes de chargement, vélos à gabarit atypique (vélo cargo, avec bagages pour l'itinérance), gestion des accessoires ect...

Une première phase de concertation

Le comité de suivi du plan de gestion s'est emparé du sujet au printemps 2022 en 3 étapes.

Lors de la première étape, une réunion sur site avec services des collectivités concernées (Conseil départemental des Côtes d'Armor pour l'aménagement la vélomaritime, la ville de Paimpol pour les mobilités du quotidien, l'agglomération Guingamp Paimpol pour le développement touristique et sa compétence transport) a évoqué plusieurs scénarii de tracés vélo ;

La deuxième étape a réuni le comité de suivi pour tester les itinéraires envisagés. Le comité était divisé en 2 groupes : un groupe piéton et un groupe vélo. En salle, le retour d'expérience a été réalisé autour de schéma et dessins nourris des « retour d'usage » et des propositions d'amélioration.

La troisième étape a permis de réaliser un test piéton/vélo avec les habitants. Des questionnaires ont été remplis en fin d'expérience.

PRESENTATION DE L'ETUDE

Le schéma d'intentions paysagères

La présente étude s'inscrit dans la continuité des résultats de la concertation. Cette Assistance à Maitrise d'Ouvrage a pour objectif la réalisation d'un **schéma d'intentions paysagères** permettant de donner les orientations et la feuille de route des aménagements à venir. Il permet de préciser la nature et le sens du projet. Pour le réaliser, un dispositif de concertation poursuit le travail déjà engagé. Il intègre les collectivités, les services de l'Etat concernés (DREAL/ABF) et le comité de suivi du plan de gestion et habitants mobilisés.

Après une journée de repérage, le premier jour de concertation a rassemblé sur le terrain les collectivités, les services de l'Etat et membres du comité de suivi du plan de gestion le long du parcours de l'ensemble du trajet à traiter. Des discussions sont ouvertes sur chaque lieu de projet pour préciser les nivellements, le traitement des sols, le mobilier à mettre en place, le traitement de la végétation, la signalétique... Il est suivi en fin d'après midi d'un travail en salle de synthèse des échanges. Des précisions sont apportées sur un plan dessiné en réunion.

Le deuxième jour de concertation rassemble également le long du parcours les associations et les habitants sur site. Les attentes et les remarques sont prises en compte et permettent de préciser le projet.

Un bilan des trois jours est réalisé en réunion au terme des trois jours de travail permettant de préciser les principes du Schéma d'Intentions et les bases de l'avant-projet : lots des entreprises, travaux en régie, phasages, délais...

Les objectifs du projet

Ils peuvent se synthétiser en trois points :

- Associer à l'aménagement du nouveau parcours vélo les différents besoins associés de stationnements, services, signalétique apte à assurer la cohabitation avec les autres modes de mobilité
- Améliorer la découverte du site par les piétons en évitant les conflits d'usage avec les vélos
- Respecter les enjeux de biodiversité et de paysages

L'avant Projet Sommaire

Ce travail aboutit à l'élaboration d'un Avant Projet Sommaire qui présente de façon détaillée la nature et la localisation des aménagements proposés. Il constitue la déclinaison opérationnelle du schéma d'intentions paysagères. Cet APS s'appuie sur des plans au 1/500°, des coupes et des croquis numérotés permettant de bien expliciter le traitement proposé. Ce travail permettra d'obtenir les autorisations auprès de la Commission Départementale des Sites et Paysages et servira à la consultation pour l'étude de maîtrise d'œuvre qui prendra en charge le chantier. Cette synthèse est dotée d'une estimation financière par grands postes.



Participants aux ateliers

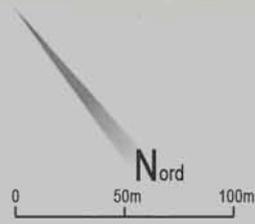
- Jacky GOUAULT élu administrateur AGRAB / GPA / Commune de Paimpol
- Léa AUDURIER Chargée de projet mobilités Service Énergie, Habitat, Mobilité Guingamp-Paimpol Agglomération
- Louis BREGEAT, DDTM adjoint unité atelier de connaissance des territoires (pour la mobilité),
- Noël SARZEAUD DDTM chargé de gestion SPPL,
- Aline OLLIVIER, commune de Paimpol
- Maud LE HOUEROU, Région chargé de mission Véloroutes Voies Vertes au Comité Régional du Tourisme de Bretagne,
- Philippe BENARD, Fédération Française de randonnée pédestre, responsable secteur GPA,
- Amélie ALLAIRE, chargée de l'animation web et réseaux sociaux pour La Vélo-maritime et web rando pour CAD
- Valérie LE BARS, département: direction de l'environnement
- Eric RAVENET département, responsable Randonnée direction de l'environnement
- Didier OLIVRY, délégué Bretagne du Conservatoire du littoral
- Jérôme LE BRETON, chargé de mission du Conservatoire du littoral, en charge du site de Beauport
- Françoise LE MOINE directrice de l'AGRAB
- Jean Charles TOUZE AGRAB
- Jacques ADURIZ AGRAB
- Camille LE MAO, inspectrice des sites de la DREAL
- Emmanuelle PRIS Architecte des Bâtiments de France UDAP 22 - CÔTES D'ARMOR, Bretagne
- Sylvie DONARD, membre du comité de suivi du plan de gestion
- Guy PRIGENT, membre du comité de suivi du plan de gestion
- Claire MAERTEN
- Antoine DEWISME
- Geneviève FLOCH
- Jacques MUNIER
- Christine DROUET
- Michel MORVAN
- Christine MORVAN
- Annie LE BIHAN
- Danielle COADOU
- Théodora LE BONNER
- Gilles LEROUX

Schéma d'intentions paysagères



LEGENDE

- Point de vue
- Route
- Piste
- Stationnement
- Itinéraire cycliste
- Sentier littoral
- Sentier
- Clôture
- Petit patrimoine
- Mur
- Ruines
- Bâti remarquable
- Coupe d'arbres
- Plantations
- Balisage
- Signalétique
- Lieu d'information
- Maison de site



Mars 2023
Alain Freydet, paysagiste concepteur



Cette perspective du site pourra être agrandi pour faire figurer les deux entrées de site. Elle pourrait alors servir pour les panneaux d'entrée de site accompagnée par la présentation du site de l'abbaye de Beauport et les comportements spécifiques à adopter.

Schéma d'intentions paysagères

**LOCALISATION DES COUPES
ET DES SÉQUENCES**



la descente du sanson

la montée vers l'abbaye

la levée du chemin de fer

le vallon du Danet

les abords de l'abbaye

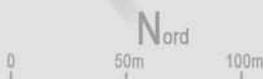
la passerelle

l'entrée de site

le long de la route

LÉGENDE

- Point de vue
- Route
- Piste
- Stationnement
- Itinéraire cycliste
- Sentier littoral
- Sentier
- Clôture
- Petit patrimoine
- Mur
- Ruines
- Bâti remarquable
- Coupe d'arbres
- Plantations
- Balisage
- Signalétique
- Lieu d'information



DESCRIPTIF DES TRAVAUX

L'entrée de site de Ste Barbe

Passage 1

Aménagements

- Suppression du stationnement
- Pose de pieux de bouclage dont deux amovibles pour le passage des véhicules de services
- Réduction de la chaussée pour rendre plus étroit l'insertion de la route
- Elargissement du merlon
- plantation du merlon

Signalétique

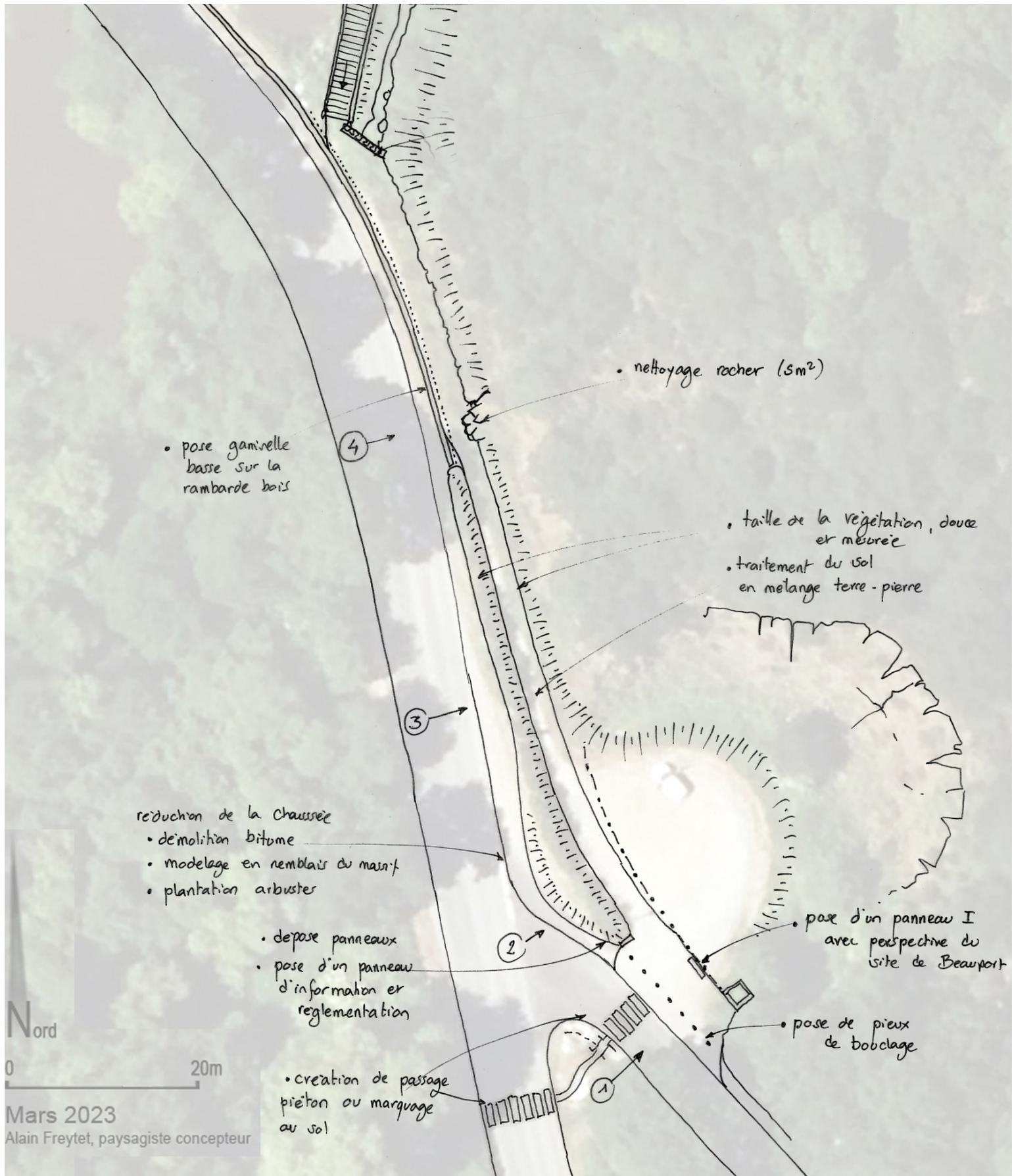
- Dépose des panneaux existants
- Pose d'un panneau directionnel
- Pose d'un panneau d'information avec la grande perspective couleur du site
- Mise en place de deux passages piétons

Le long de la route

Passages 2, 3 et 4

Aménagements

- Suppression des mats d'éclairage
- Taille mesurée de la végétation pour élargir le passage
- Traitement du sol en gardant une texture grossière en stabilisé enherbé
- Nettoyage mesuré de l'affleurement rocheux
- Pose d'une ganivelle basse sur la glissière bois



- pose gamelle basse sur la rambarde bois

- nettoyage ravier (5m²)

- taille de la végétation, douce et meurée
- traitement du sol en mélange terre-pierre

réduction de la chaussée

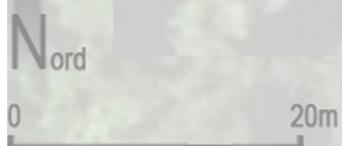
- démolition bitume
- modelage en remblais du massif
- plantation arbustes

- dépose panneaux
- pose d'un panneau d'information et réglementation

- pose d'un panneau I avec perspective du site de Beauport

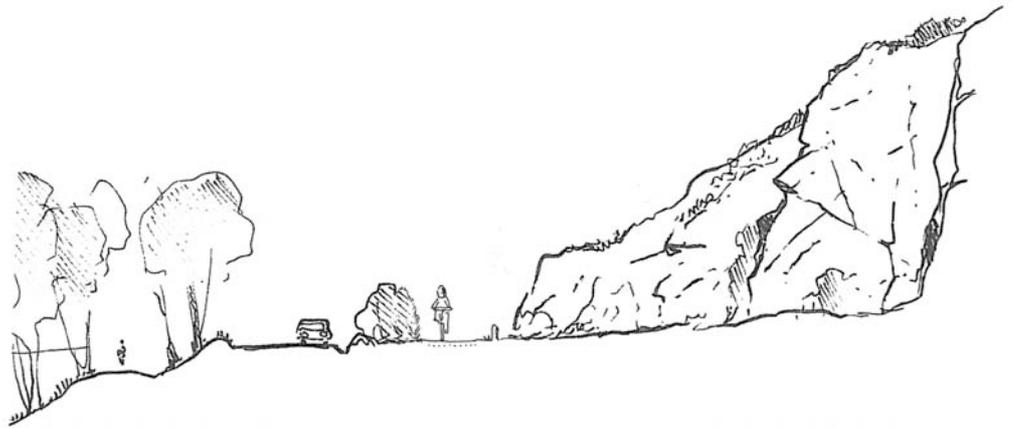
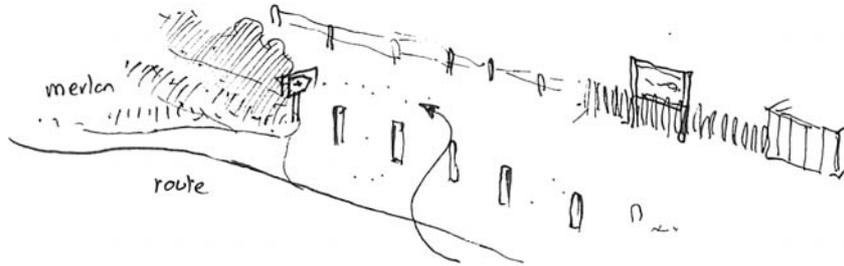
- pose de pieux de boblage

- création de passage piéton ou marquage au sol



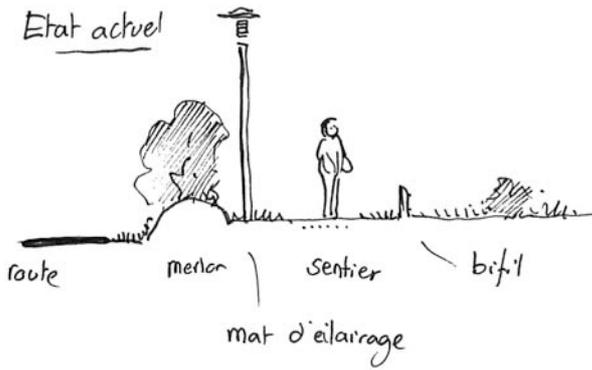
Mars 2023
Alain Freytet, paysagiste concepteur

passage 1
 départ de l'allée
 cyclable



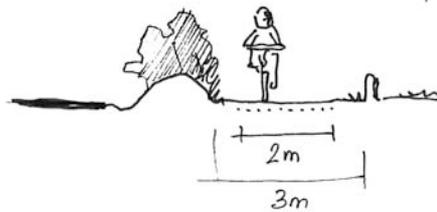
Coupe 2

Etat actuel

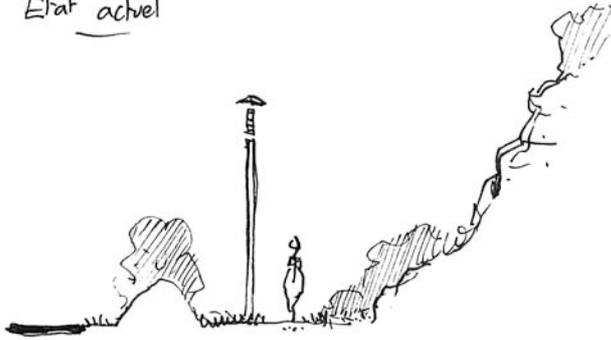


- Le mât d'éclairage est supprimé
- L'allée cyclable est recompactée, élargie à 2m de large

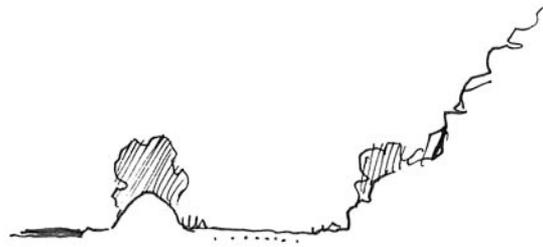
Etat projet



Coupe 3
Etat actuel



Etat projet



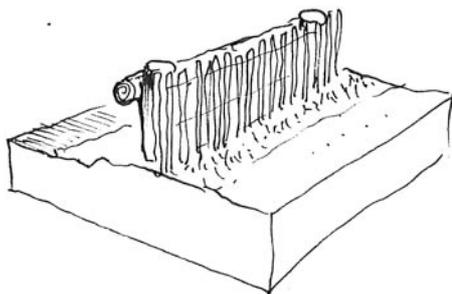
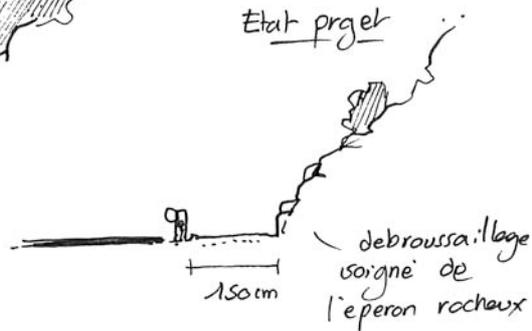
terre pierre

Coupe 4

Etat actuel



Etat projet



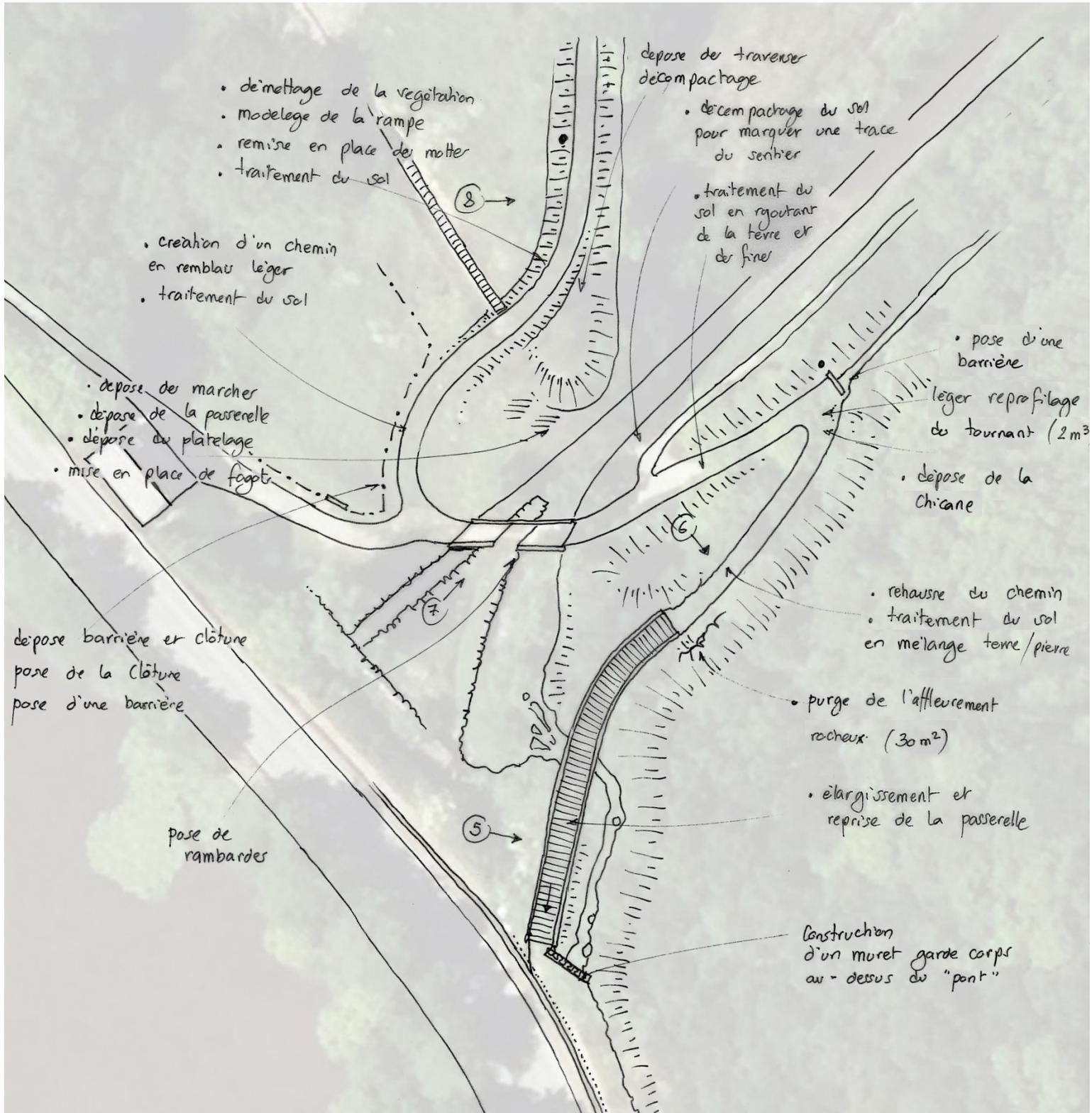
la pose d'une gaminette basse
fixée sur la glissière
bois isolera un peu
la voie douce de la route
en la sécurisant

La passerelle

Passage 5

Aménagements

- Démontage de la passerelle existante
- Réalisation d'un muret de pierre au dessus du mur du « pont »
- Reprise des assises de la passerelle
- Réalisation d'une nouvelle passerelle plus large et sans escalier courbe à son extrémité.

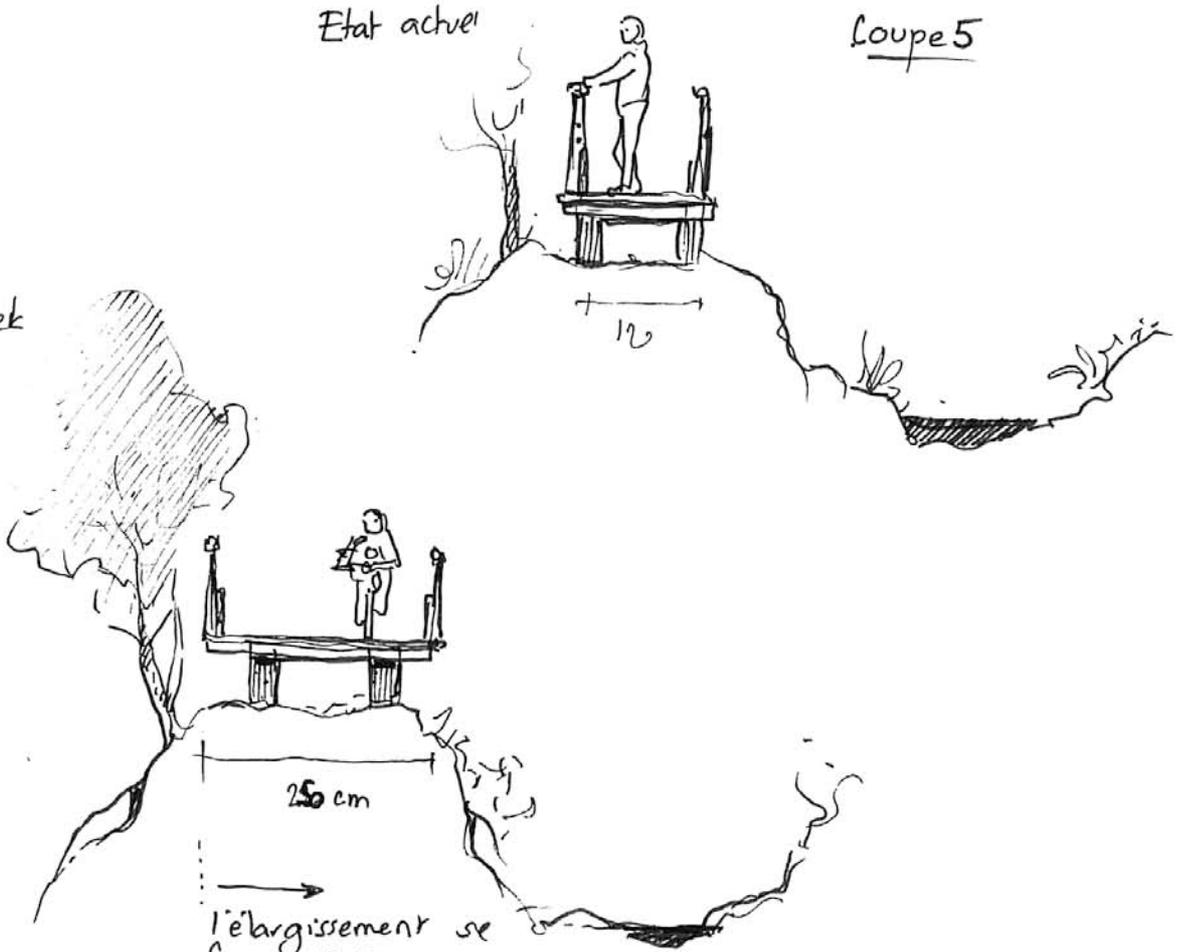


Etat actuel

Loupe 5

Etat projet

arbres
à protéger
pendant
le chantier



l'élargissement se fait côté amont pour ne pas toucher les arbres et arbustes de lisière.

barre
métallique
anti-derapante

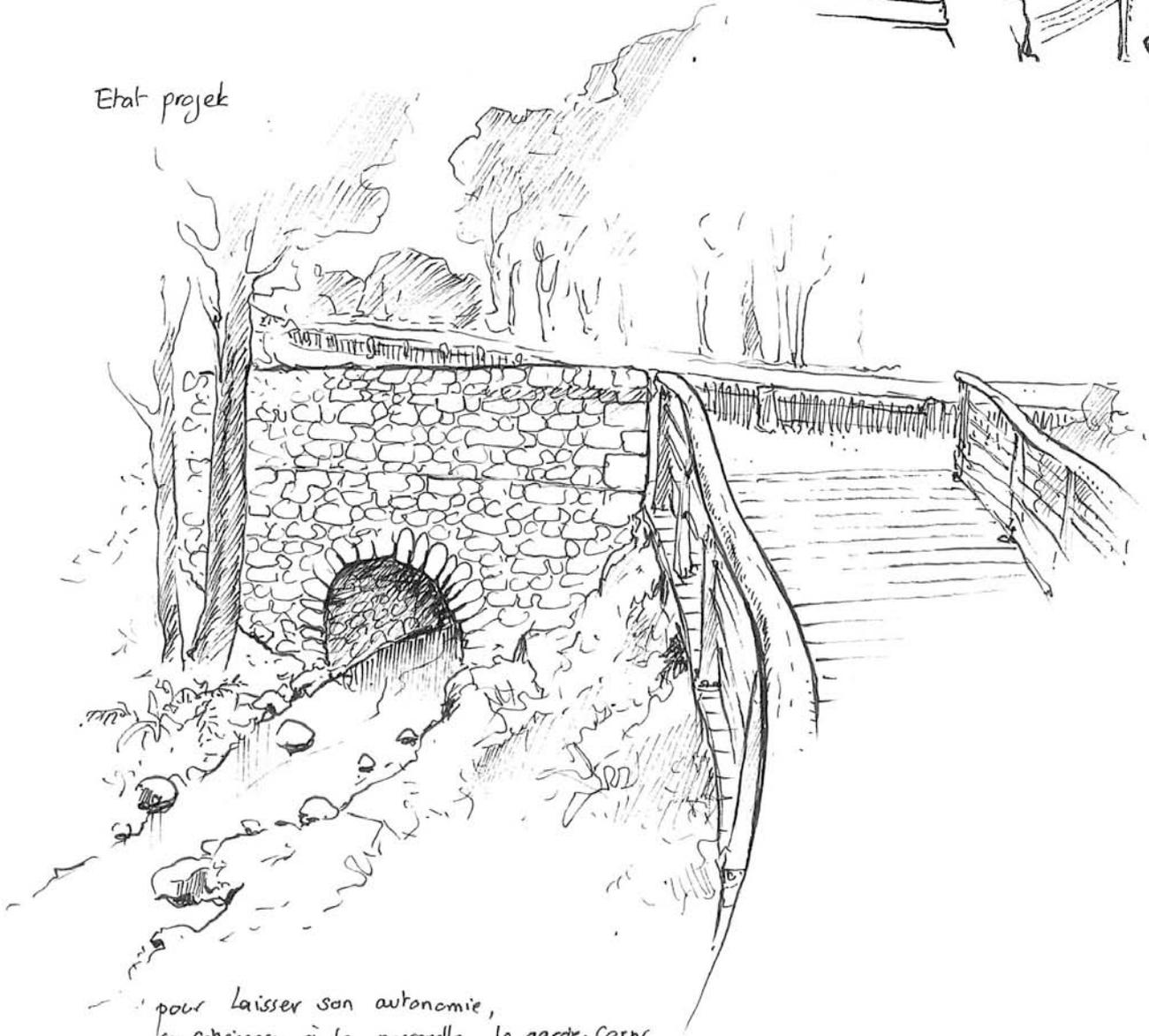
mise en
place des lames
de bois en clair
pour créer
un effet
anti-derapant

Etat actuel

La passerelle de la Cascade
passage 5



Etat projet



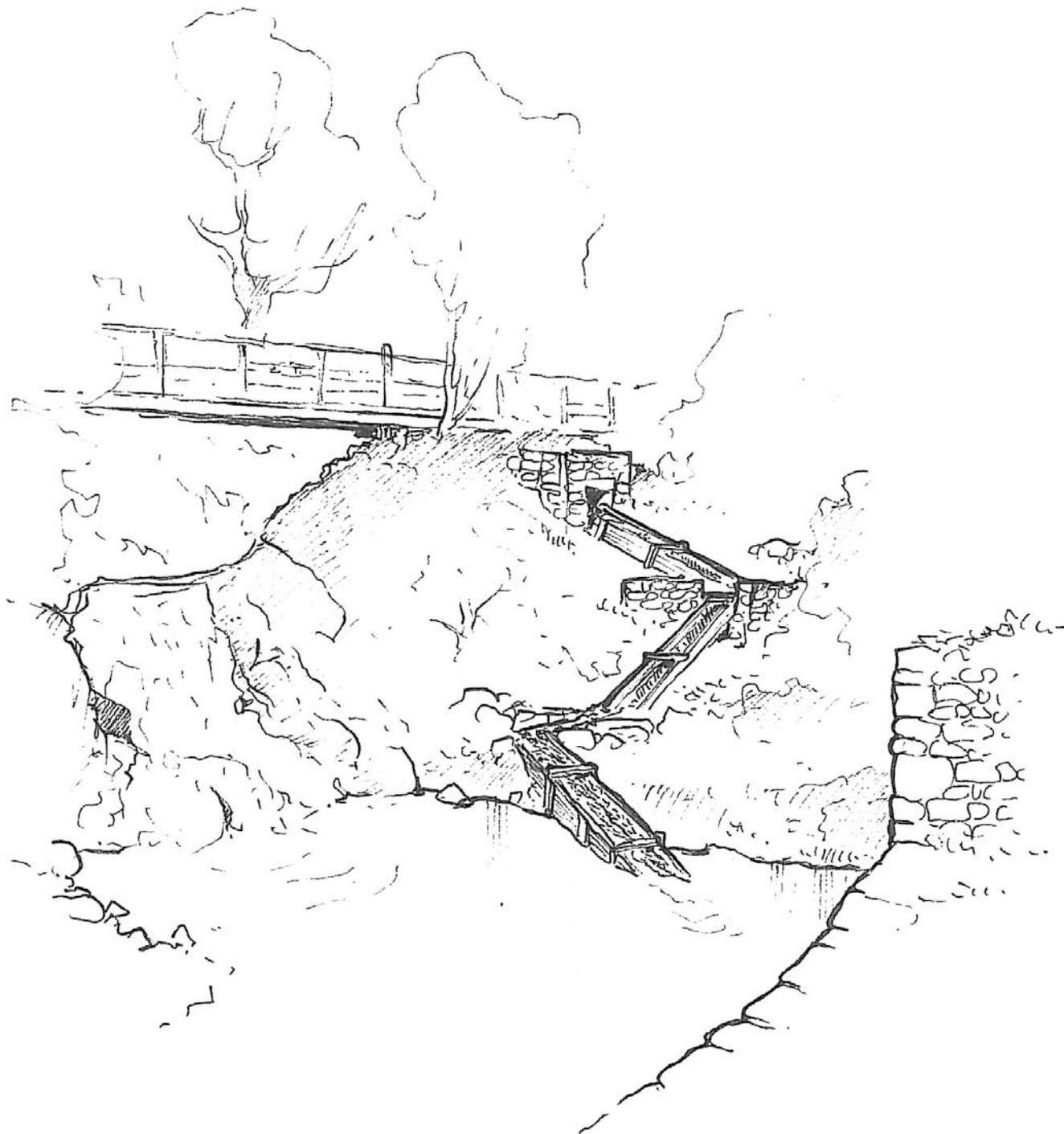
pour laisser son autonomie,
sa cohérence à la passerelle, le garde-corps
au-dessus du pont pourrait être remplacé par
un muret de même facture que l'ouvrage lui-même
en prenant soin de reprendre le même appareillage de maçonnerie
La passerelle s'élève en pente douce pour rejoindre le niveau de la route

Beauport
la passerelle de
la Cascade
passage 5



bien à l'horizontal, la
passerelle tourne pour repindre
l'axe du chemin évitant l'angle droit
et les marches.

11 mars 2009
La passe à anguilles.



Le vallon du Dannet

Passages 6, 7 et 8

Aménagements

Rive droite

- Purge de l'affleurement rocheux au-dessus du chemin
- Remblai du chemin pour retrouver le niveau initial, traitement du sol en mélange terre pierre
- Dépose de la chicane existante
- Pose d'une barrière
- Léger reprofilage du virage
- Traitement du sol de la descente avec apport de terre et mélange avec les granulats en place
- Traitement de la bifurcation pour minimiser le tracé du sentier qui suit la rivière
- Reprofilage du chemin cyclable pour un tracé plus rectiligne

Traversée

- Suppression de la passerelle existante sur le ruisseau
- Pose de rambarde sur les passerelles béton existantes

Rive gauche

- Déplacement des clôtures et barrières
- Pose d'une clôture et d'une barrière le long du nouveau chemin
- Dépose d'une partie du platelage existant
- Suppression de l'ancien chemin, des marches montant sur la levée et des traverses
- Mise en place de fagots et décompactage pour interdire le passage et favoriser la végétation.
- Création d'un chemin cyclable dans la prairie
- Mise en place d'une rampe douce pour faire monter le chemin cyclable sur la levée de l'ancien chemin de fer, taille et coupe préalables de la végétation

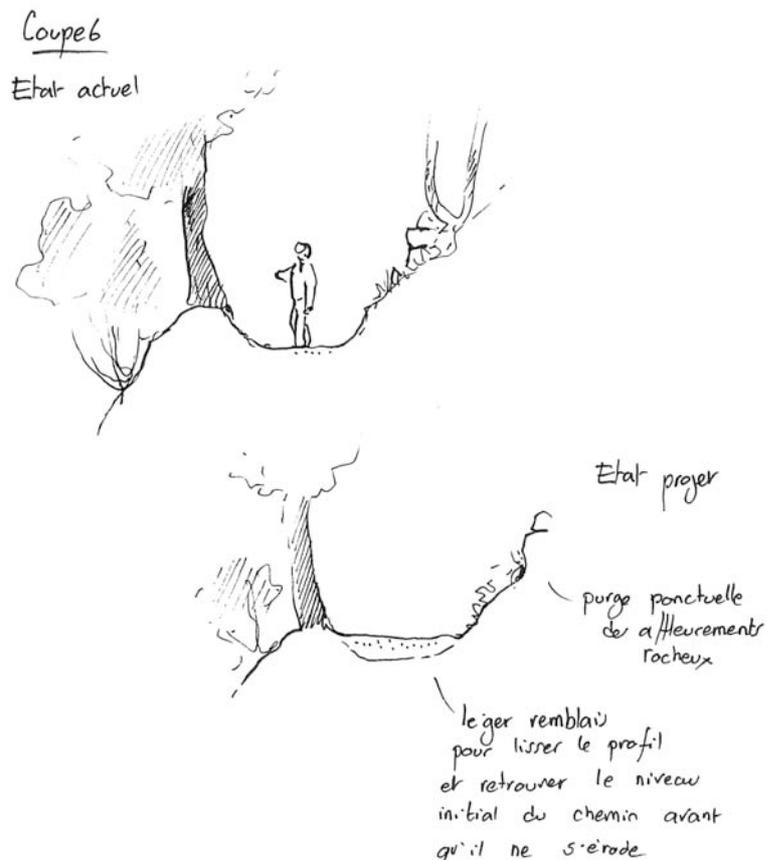
Signalétique

Rive droite

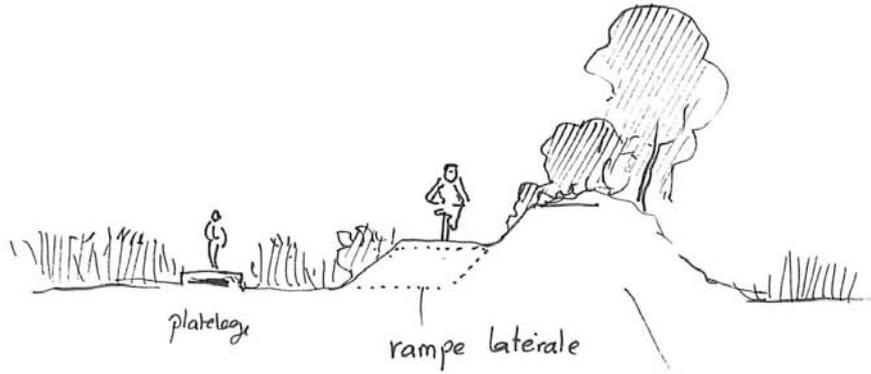
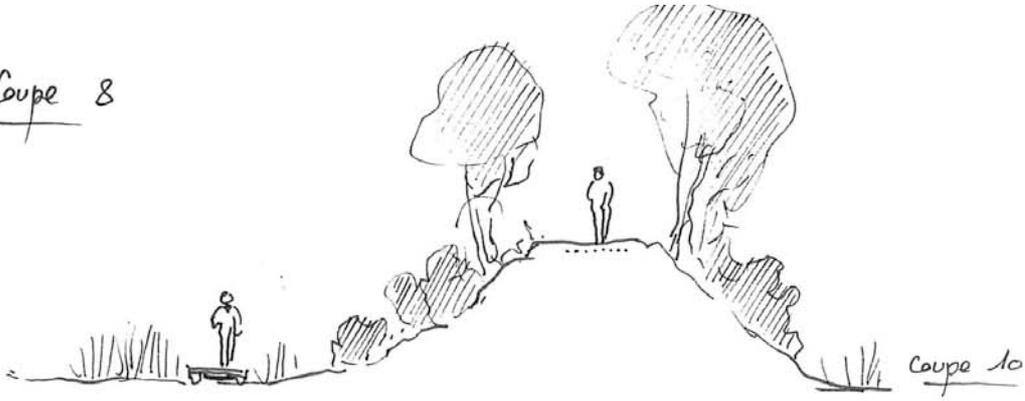
- Dépose des panneaux existants
- Pose de panneaux sur la barrière indiquant le chemin cyclable et interdisant l'accès du chemin vers la mer au vélo

Rive gauche

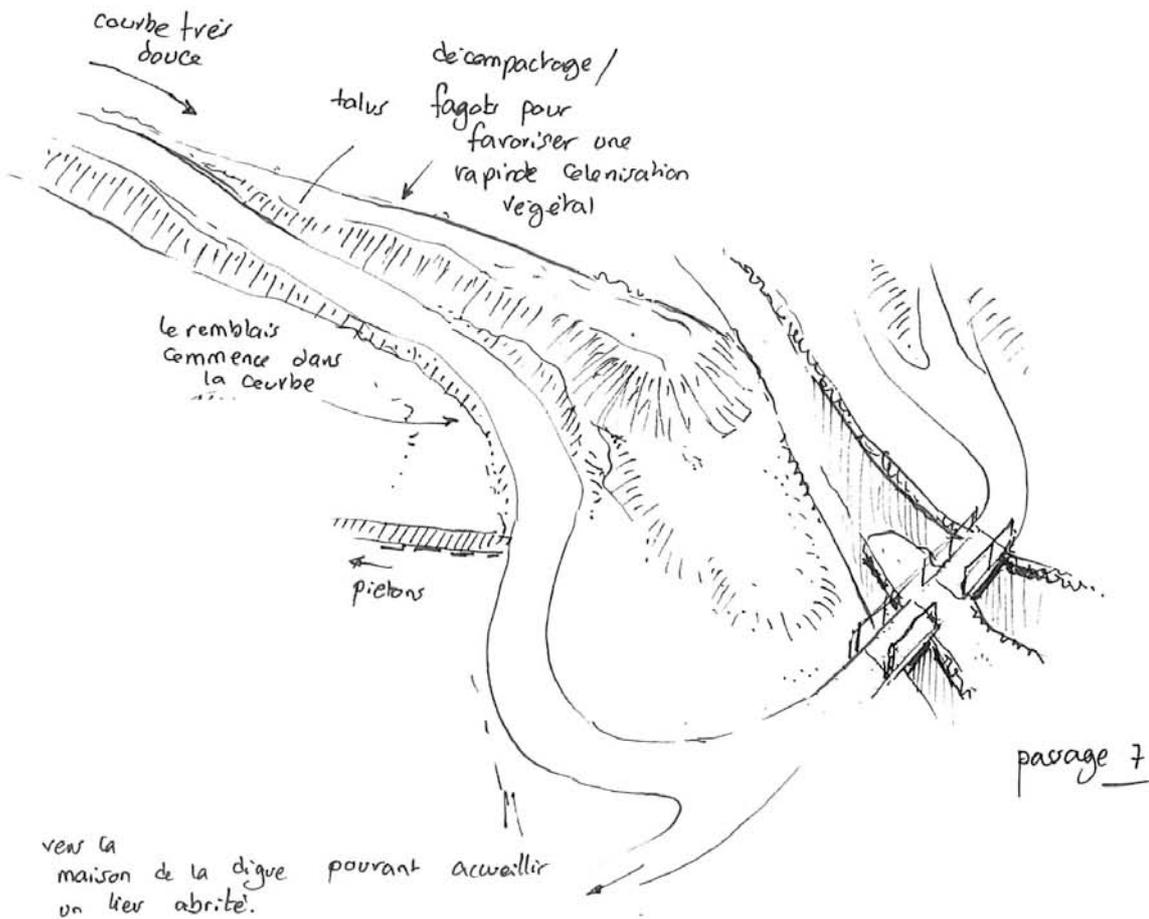
- Pose d'une balise indiquant le chemin cyclable



Coupe 8



L'ancien passage sur la 'lovée' est fermé, végétalisé



vers la maison de la digue pouvant accueillir un lieu abrité.

La levée du chemin de fer et la montée vers l'abbaye

Passages 9, 10, 11 et 12

Aménagements

Sur la levée

- Compactage et égalisation sommaire du sol
- Apport ponctuel d'un mélange terre pierre pour protéger les racines de quelques chênes
- Rognage d'une souche de saule
- Taille douce de la végétation pour faciliter le passage et ouvrir des vues sur le marais et la mer

La traversée du marais

- Suppression de l'extrémité de la levée pour rétablir une continuité écologique et hydraulique entre les deux marais
- Mise en place d'une passerelle courbe pour se greffer au chemin existant
- Débroussaillage léger de la haie et coup de quelques ormes pour faire arriver la passerelle
- Décompactage du chemin se dirigeant vers la digue pour en réduire la largeur et le faire apparaître comme un axe piétonnier
- Déplacement de la clôture pour réduire l'emprise du sentier piéton

La montée

- Mise en place en partie basse de râteliers vélo
- Déplacement de la clôture et de la barrière pour offrir une placette suffisante pour ce stationnement vélo.
- Suppression de la haie de gauche en montant pour ouvrir la vue sur le verger et la vue sur le rivage depuis la maison de la pomme.
- Plantation de quelques fruitiers complémentaires dans le verger
- Reprofilage du talus le long de la montée pour guider le chemin
- Création d'un chemin technique dans la prairie pour éviter le passage des engins sur le sentier piéton de la digue.
- Mise en place de deux demi barrières pour inciter les cyclistes à mettre pied à terre. Celle du haut est mise dans l'axe du mur.

Signalétique

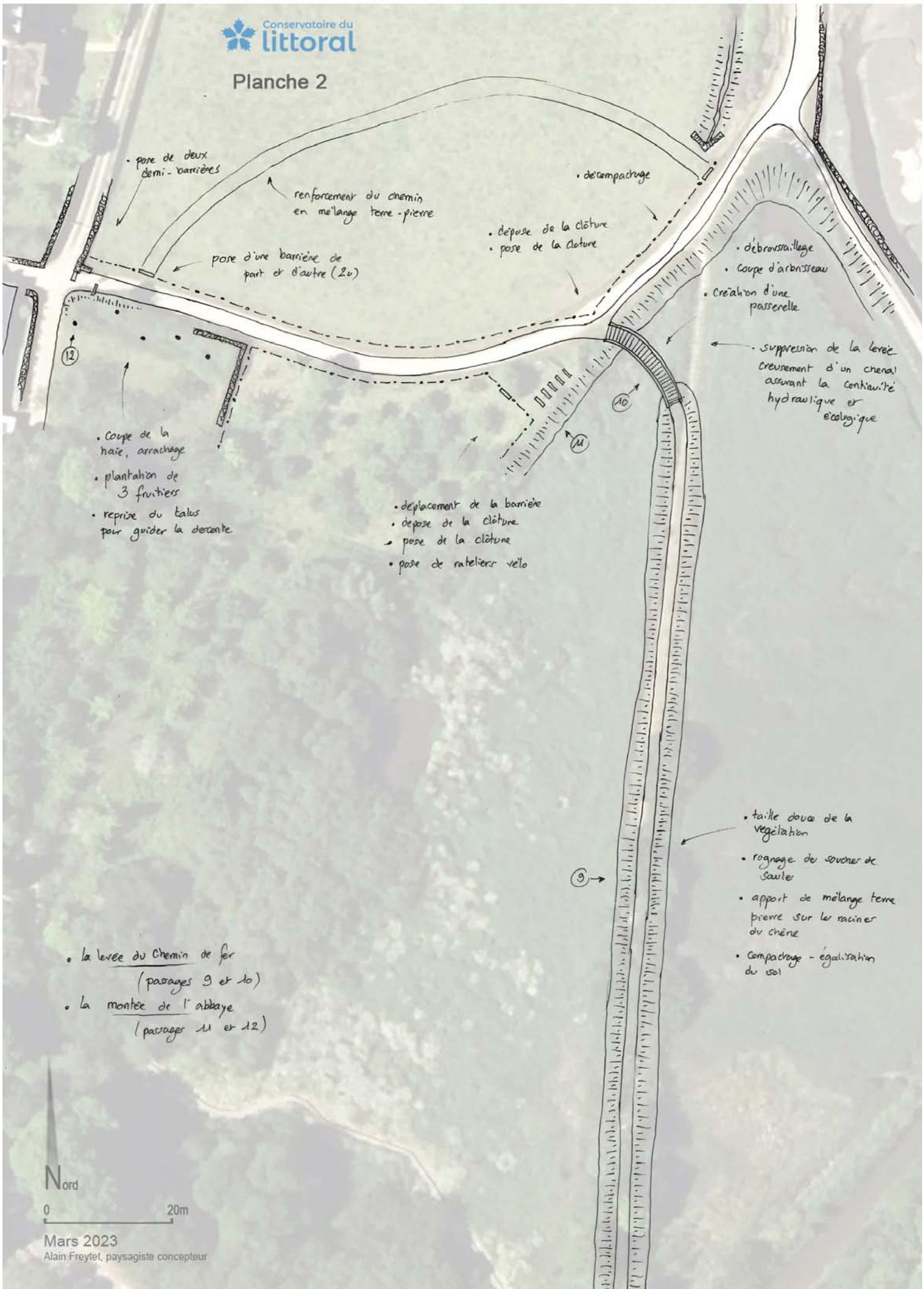
La traversée du marais

- Panneau d'interdiction aux vélos au départ du sentier piéton
- Panneau indiquant la direction de la voie cyclable

La montée

- Vers le haut, indication de la consigne de mettre le pied à terre

Planche 2



• pose de deux demi-barrières

renforcement du chemin en mélange terre-pierre

• decompactage

• dépose de la clôture
• pose de la clôture

pose d'une barrière de part et d'autre (20)

• débroussaillage
• coupe d'arbrisseau

• création d'une passerelle

• suppression de la levée creusement d'un chenal assurant la continuité hydraulique et écologique

(12)

• coupe de la haie, arrachage

• plantation de 3 fruitiers

• reprise du talus pour guider la descente

(10)

• déplacement de la barrière
• dépose de la clôture
• pose de la clôture
• pose de râtelier vélo

(11)

• taille douce de la végétation

• rogner de souches de saule

• apport de mélange terre-pierre sur les racines du chêne

• compactage - égalisation du sol

(9)

• la levée du chemin de fer (passages 9 et 10)

• la montée de l'abbaye (passages 11 et 12)

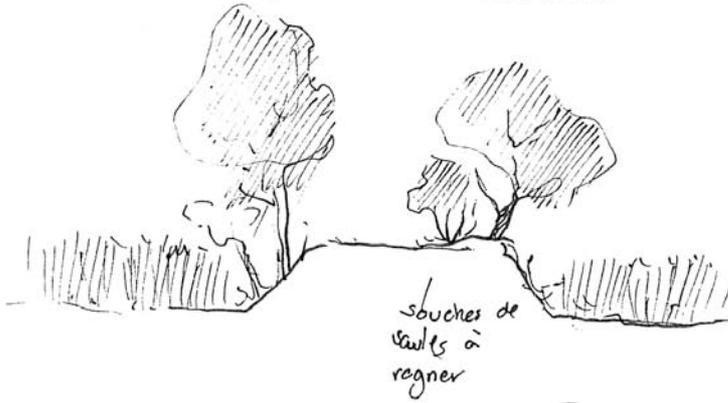
Nord

0 20m

Mars 2023

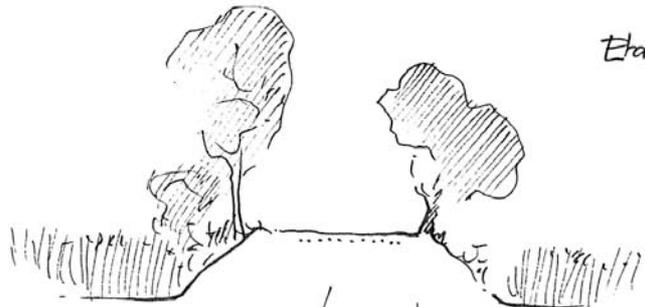
Alain Freyret, paysagiste concepteur

Etat actuel



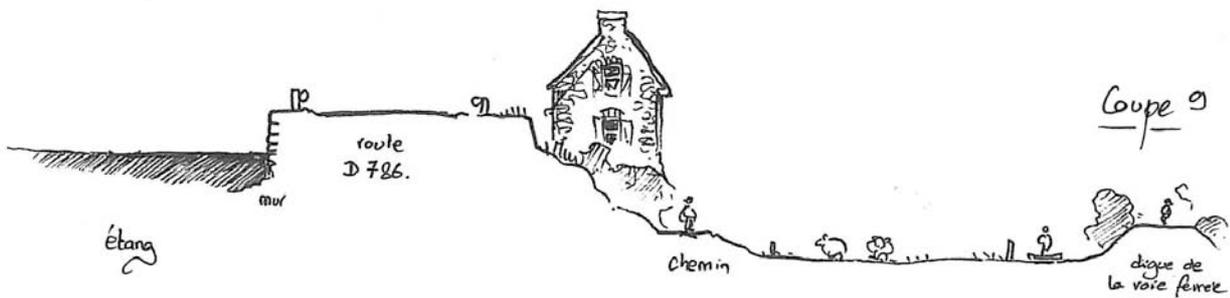
Coupe 9

Etat projet



Les chênes
sont protégés
pendant le chantier

apport
sur les
racines des
chênes de
façon très ponctuelle
avec les mêmes matériaux
que le reste de l'ancienne
voie ferrée

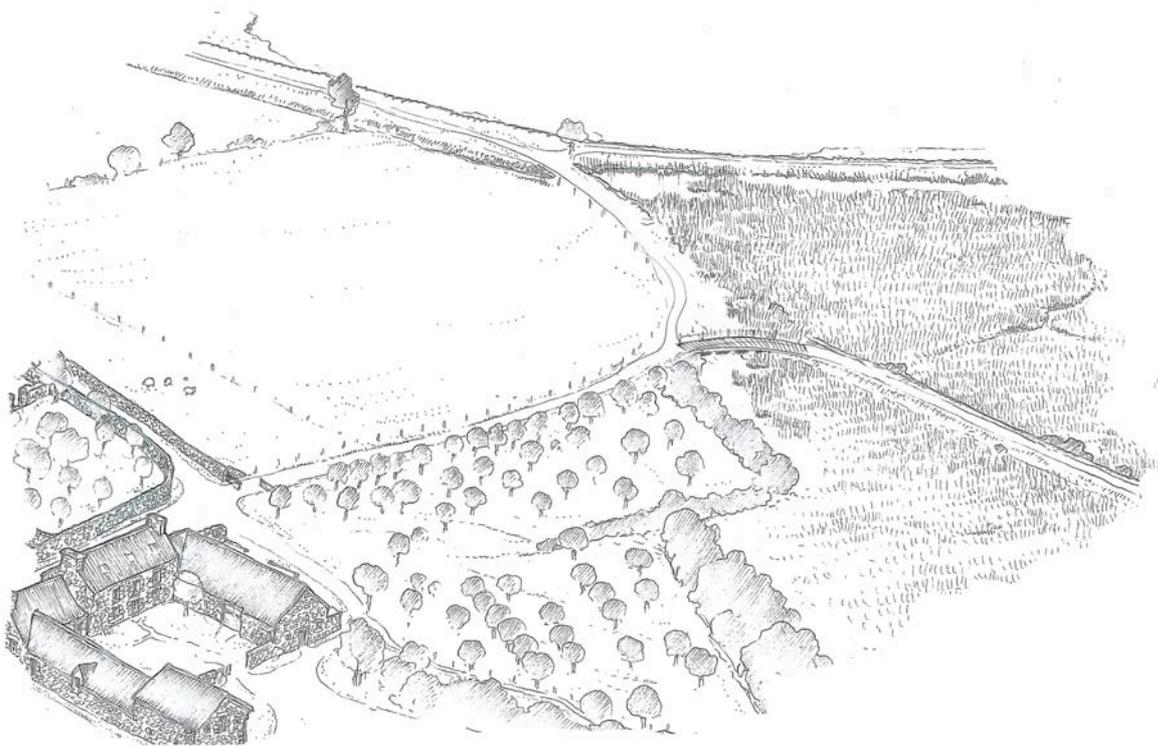


Coupe 9



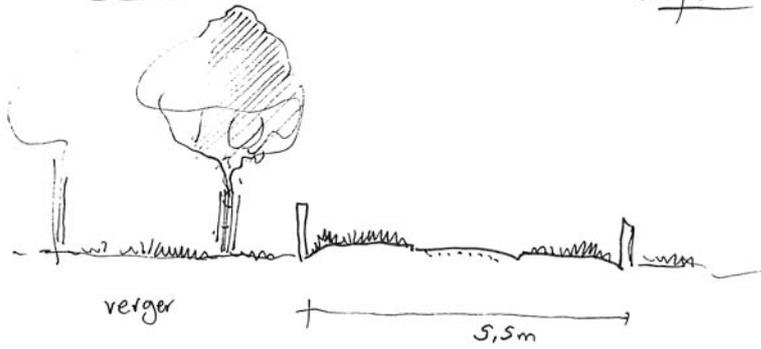
passage 10

La voie douce se courbe progressivement, cadrée par la raselière. la direction s'infléchit vers le coteau et oriente à la fois le regard et le trajet vers l'abbaye. Pour franchir la raselière, une passerelle courbe reprend les dimensions et les matériaux de la passerelle de la Cascade. A son ancrage, une placette enherbée propose des râteliers pour les vélos pour que les cycliste ne s'aventurent pas sur le sentier littoral.



Etat actuel

Coupe M

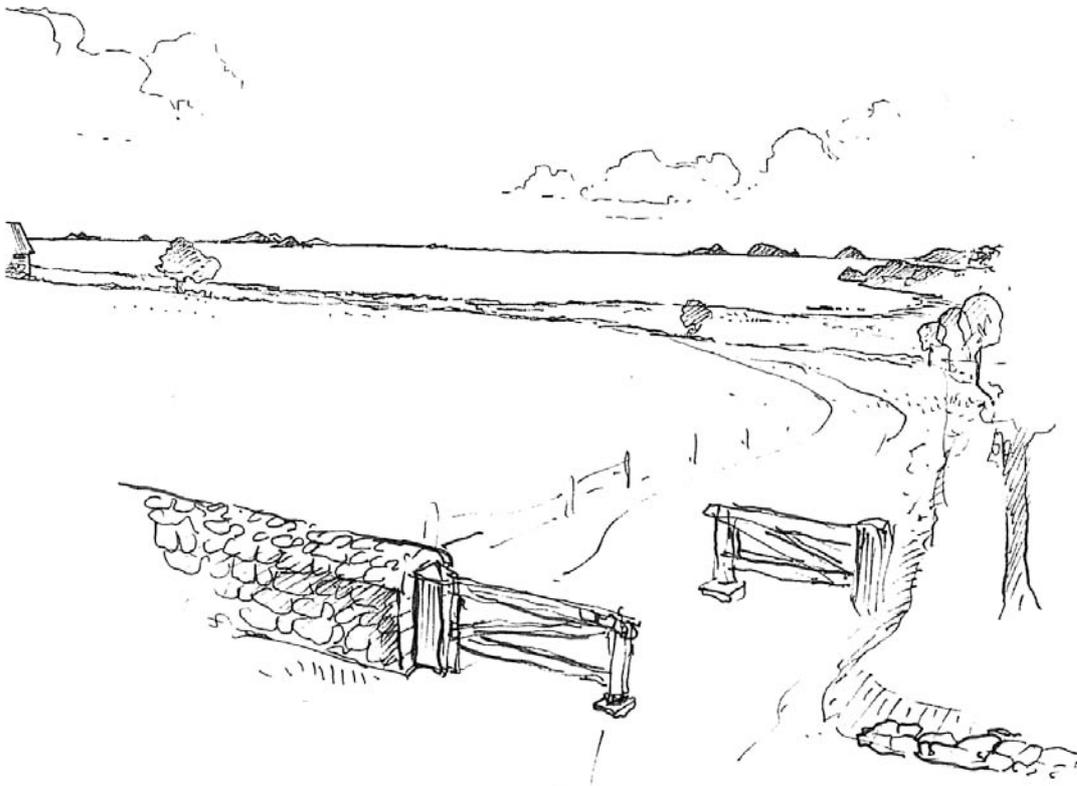


Etat projet



accotement
au sol régulier,
fauché régulièrement

passage 12



piexre
d'appui

Les abords de l'abbaye

Passages 13, 14 ,15 et 16

Aménagements

Derrière la maison de la pomme

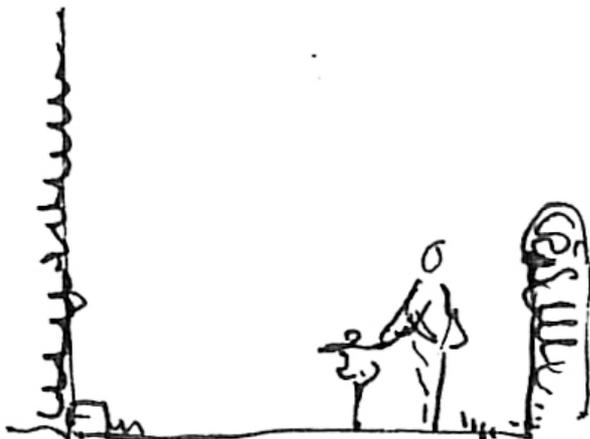
- Dépose des pincés roues pour les vélos
- Déplacement de la sculpture du chemin de Saint Jacques
- Pose d'anneaux pour accrocher les vélos

A coté des piliers

- Démontage du mur de pierre et remontage en mur double parement avec accès au stationnement vélo
- Décaissement d'une placette de stationnement des vélos et mise en place de stabilisé
- Pose de râteliers vélos

Signalétique

- Panneaux indiquant le stationnement vélo
- Balise de rappel de la consigne pied à terre pour les cyclistes.



passage 13
la fuelle

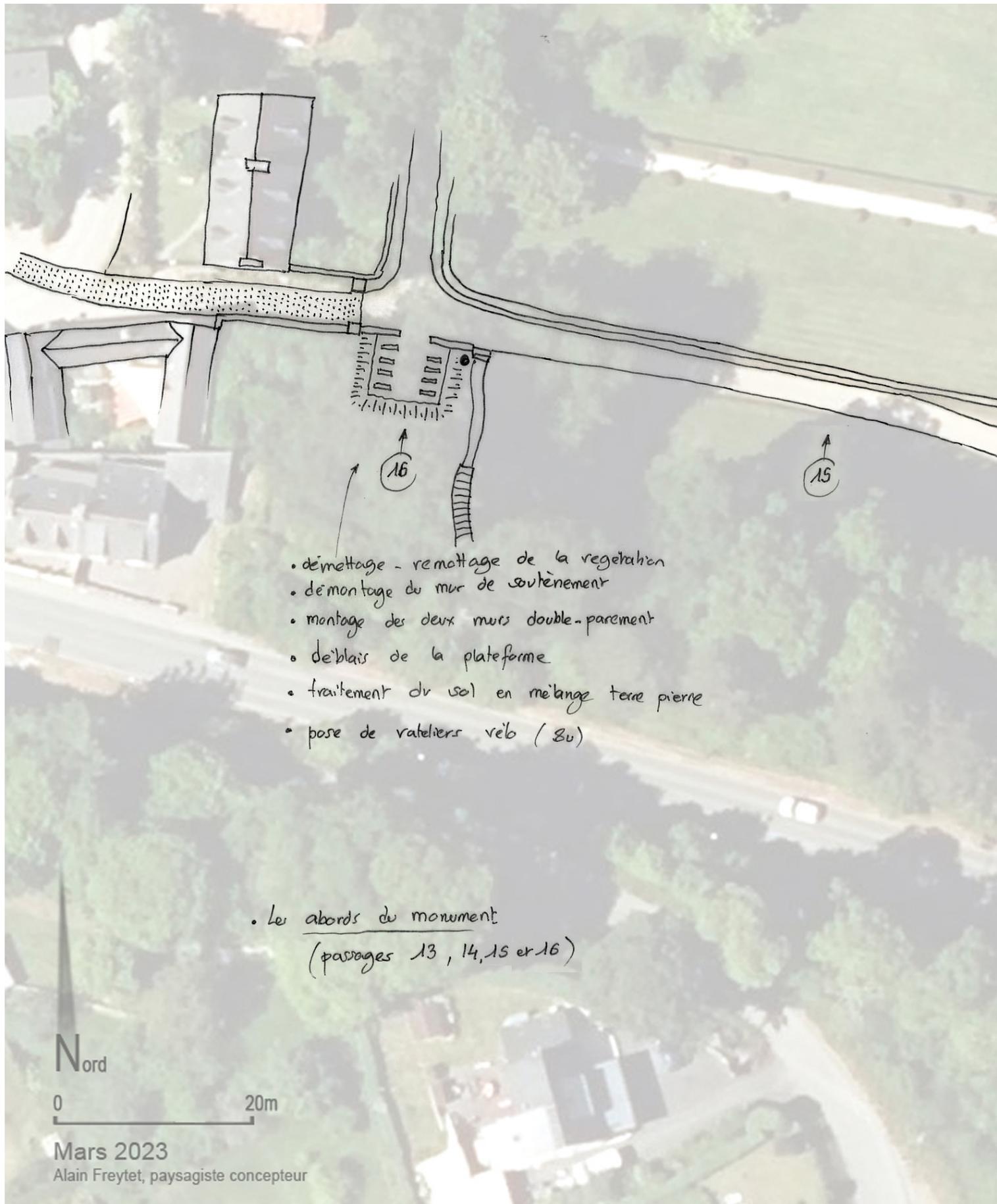
Planche 3

- dépose de pincas-rove
- pose d'anneaux d'attache - vélo
- déplacement de la sculpture de 0 Km du chemin de St Jacques de Compostelle

14

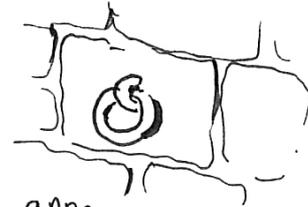
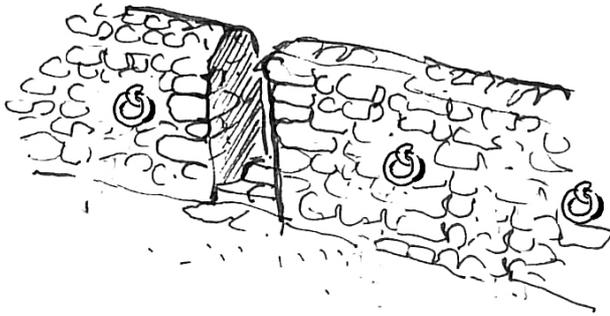
13

12

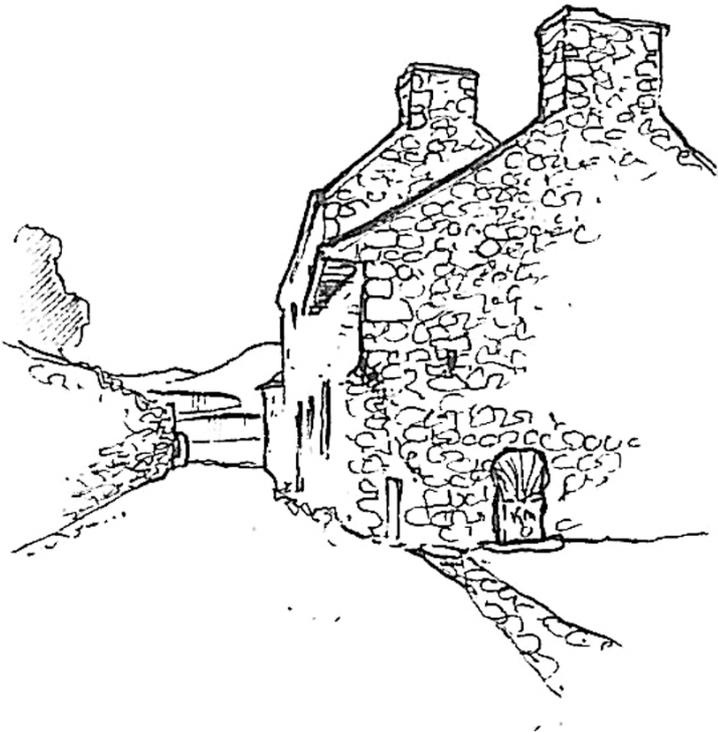


passage 14

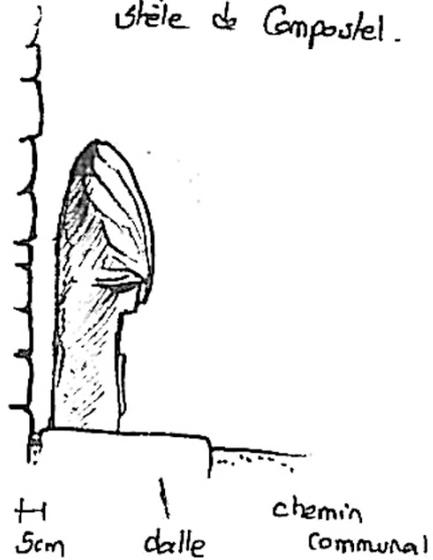
face au bâtiment, le mur
peut proposer des attacher vélo



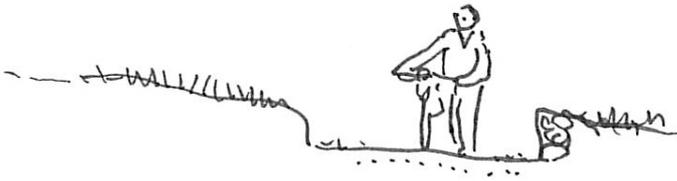
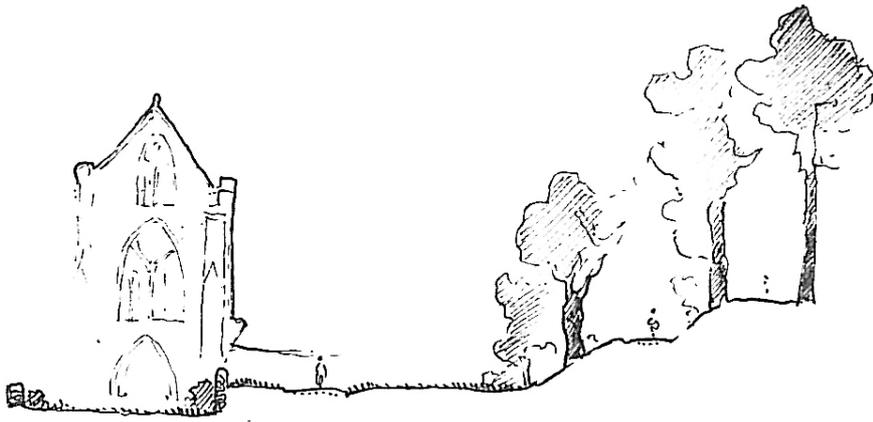
des anneaux
comme pour attacher
les chevaux



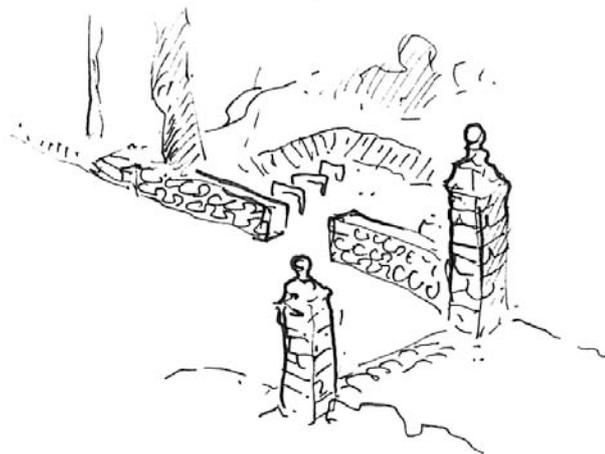
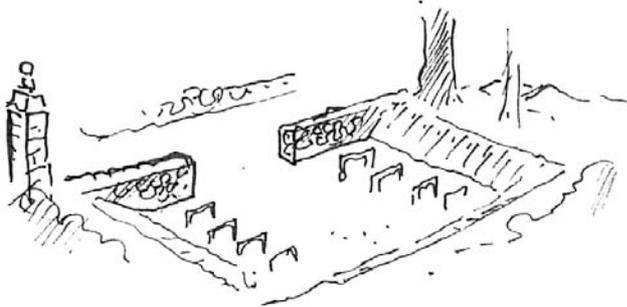
Deplacement de la
stèle de Compostel.



passage 15



passage 16
le stationnement
vélo



La descente du Sanson

Passages 17, 18, 19, 20, 21 et 22

Aménagements

Traversée de la route d'accès au stationnement

- Prolongement du pavage pour marquer la traversée de la voie cyclable
- Léger terrassement et transplantation des arbustes
- Coupe de la haie et dépose du grillage

La rue de l'abbaye

- Rabais du muret de la propriété Le Calvez à 1m de hauteur
- Fermeture partielle l'entrée actuelle en laissant un passage piéton de 1,2m
- Création derrière le muret d'un passage piéton rejoignant la voie cyclable

Dans la parcelle Le Calvez

- Création d'une voie en pente douce avec un lacet en déblais – remblais
- Plantation de fruitiers pour créer un verger
- Coupe et arrachage des plantes de jardin
- Mise en place d'un muret de soutènement servant de banc et d'assis pour les poteaux de l'auvent
- Création d'un auvent d'accueil en bois dans le prolongement de bâtiment du dépôt lapidaire pour les cyclistes et les promeneurs (tables de pic nic à l'abri, borne de recharge pour les vélos électriques, casiers pour sacoche, boîte à vélo, point d'eau, information sur la vélocéan)
- Plantation d'une haie en parallèle de la haie du stationnement pour un agrandissement éventuel quand les végétaux auront poussé

Franchissement du Sanson

- Dépose des grillage et barrière
- Coupe de quelques branches pour donner à voir le ruisseau
- Création de deux murets garde corps

Le long du camping

- Laisser les végétaux du camping en évolution libre et ne plus entretenir les pieds d'arbres
- Taille douce de la haie opposée
- Mise en place d'un merlon de terre par dessus le muret béton
- Plantation d'arbustes et spontanés sur le merlon

Signalétique

- Panneau de balisage de la voie cyclable
- Balise de rappel de la consigne pied à terre pour les cyclistes à l'entrée des piliers.
- Panneau d'information sur la vélocéan dans l'auvent d'accueil
- panneau toponymique du ruisseau du Sanson.

Planche 4

- taille douce de la haie pour déplacer le cheminement
- apport de terre pour créer un merlon sur le muret béton

- Enlever les barrières
- monter deux murets garde-corps

- Couper-arracher les plantes de jardin, notamment les thuyas et cyprès
- descendre le mur jusqu'à 1m de hauteur
- fermer partiellement l'ouverture du portail pour la réduire à un passage piéton de 1.2m
- créer un sentier piéton de liaison avec la piste cyclable

- Dans la parcelle
- Créer une voie en pente douce avec un lacet en déblais-remblais
 - planter des fruitiers pour créer un verger de plus (20)
 - monter des murets - banc de soutènement

- Couper-arracher la haie
- déplacer certains arbustes

- prolonger le pavage pour marquer la traversée de la voie douce

Nord

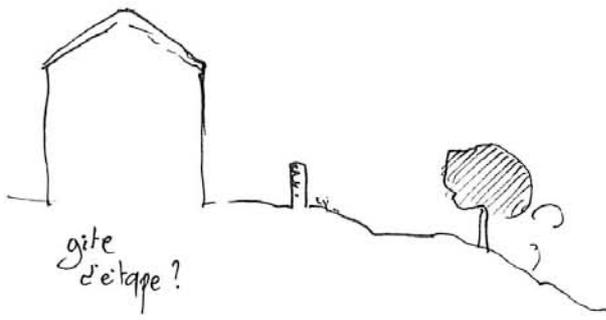
20m

Mars 2023

Alain Freytet, paysagiste concepteur

passage 17

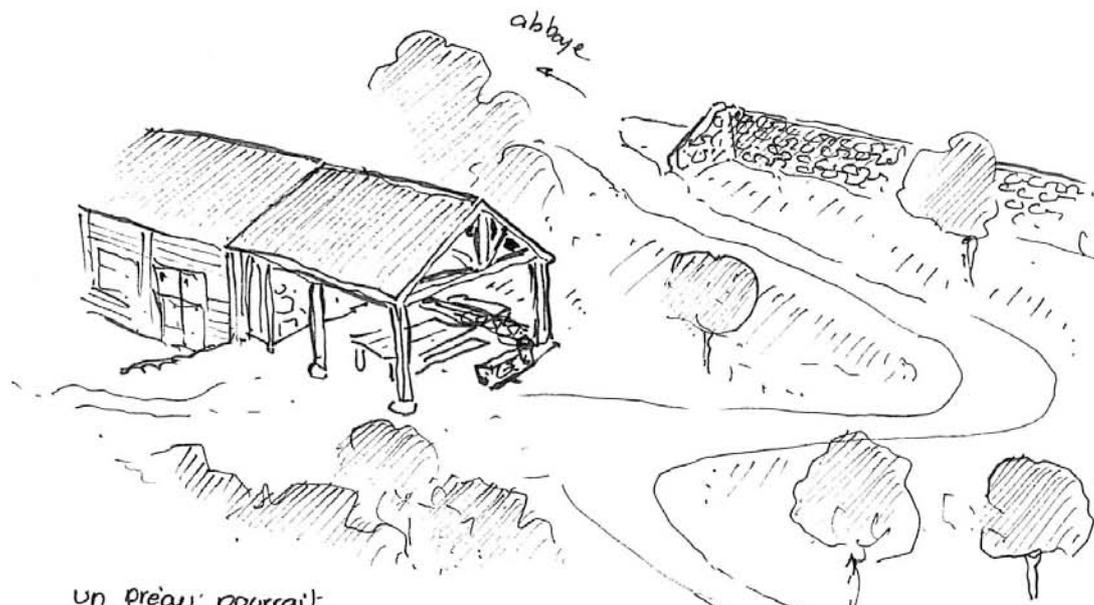
La parcelle Le Calvez
débloque la descente
de la voie cyclable.



passage 20



stationnement
 plantations
 denses. Quand
 elles seront bien
 développées, la haie existante
 pourra être coupée
 pour agrandir
 le stationnement



quelques
 cyprès à
 couper

plantations
 de pommier

un préau pourrait
 se construire dans le
 prolongement du dépot
 Lapidaire.

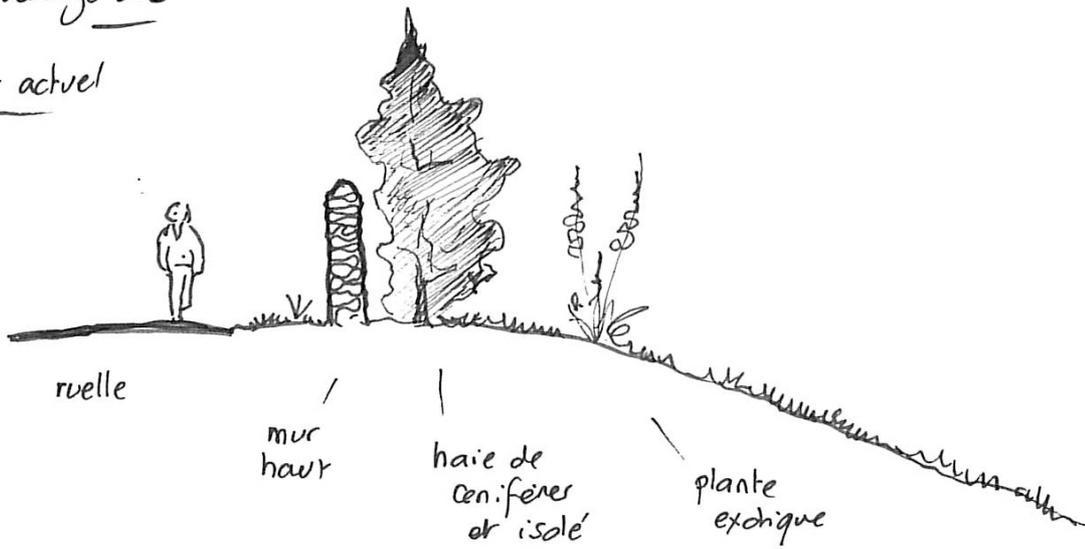
- table de pique-nique à l'abri
- bornes rechargeables pour vélos électriques
- casier de consigne pour sacocher
- point d'eau
- boîte vélos
- information sur la vélocan
- borne de réparation libre service ?

la voie cyclable
 longe le terrain de
 sport

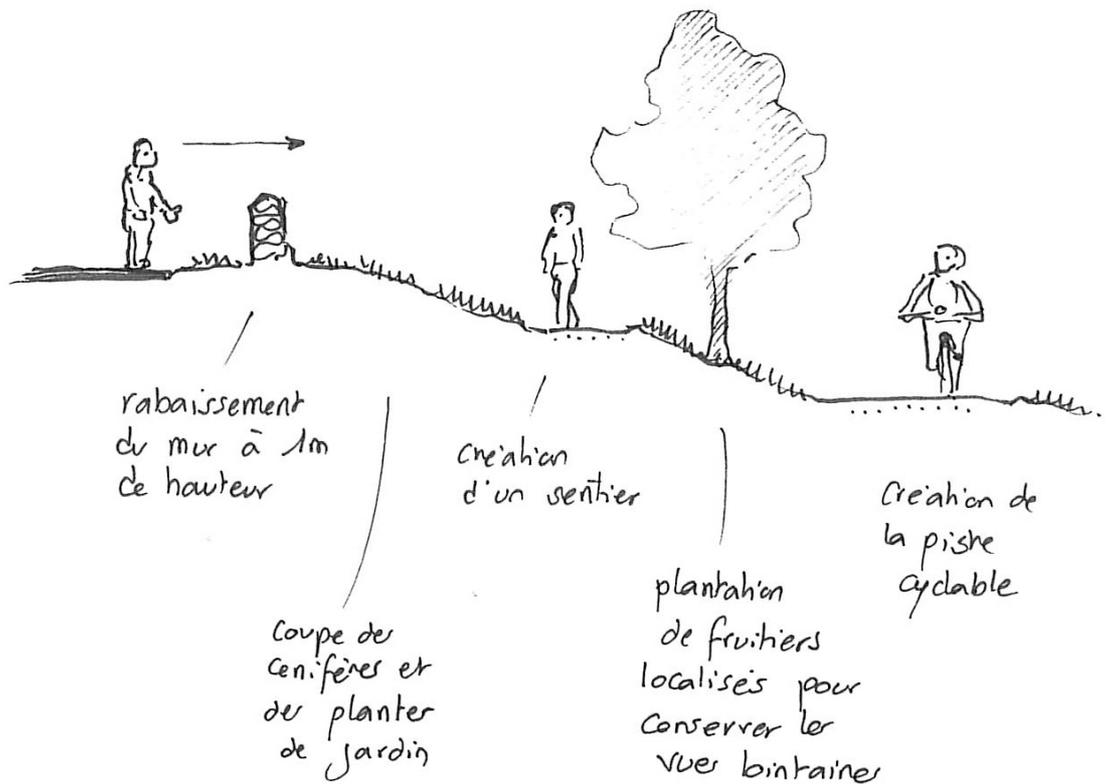


passage 18

Etat actuel

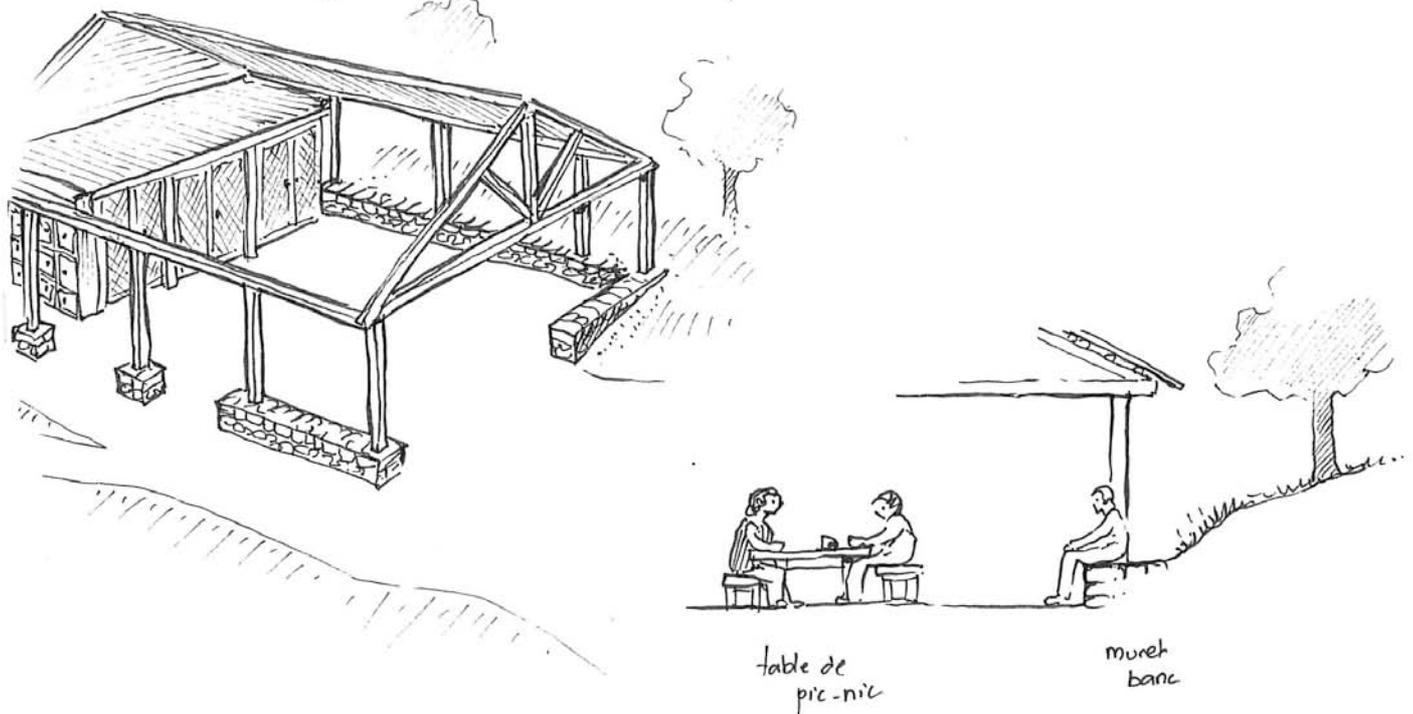
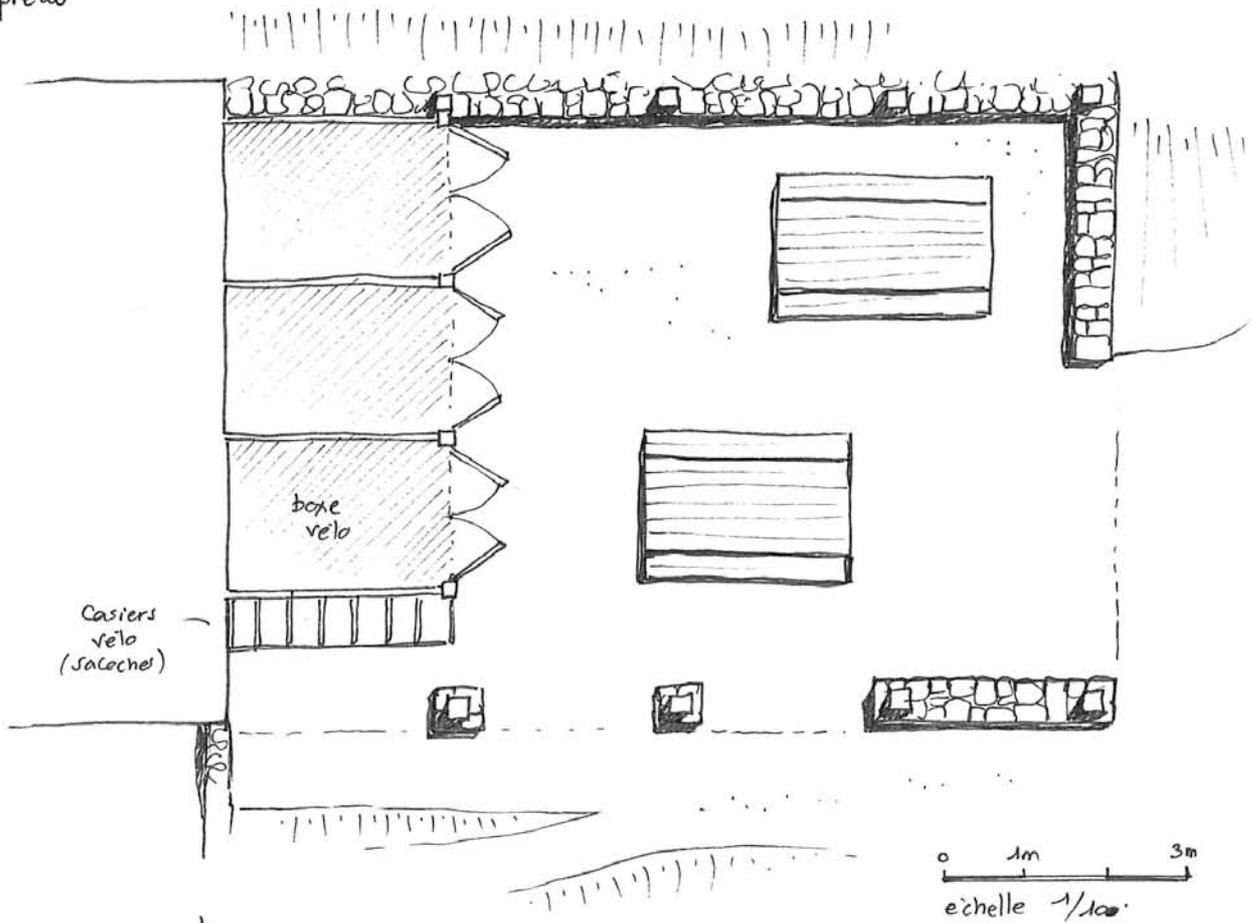


Etat projet



6 mars 2023
Beauport
le préau

passage 19

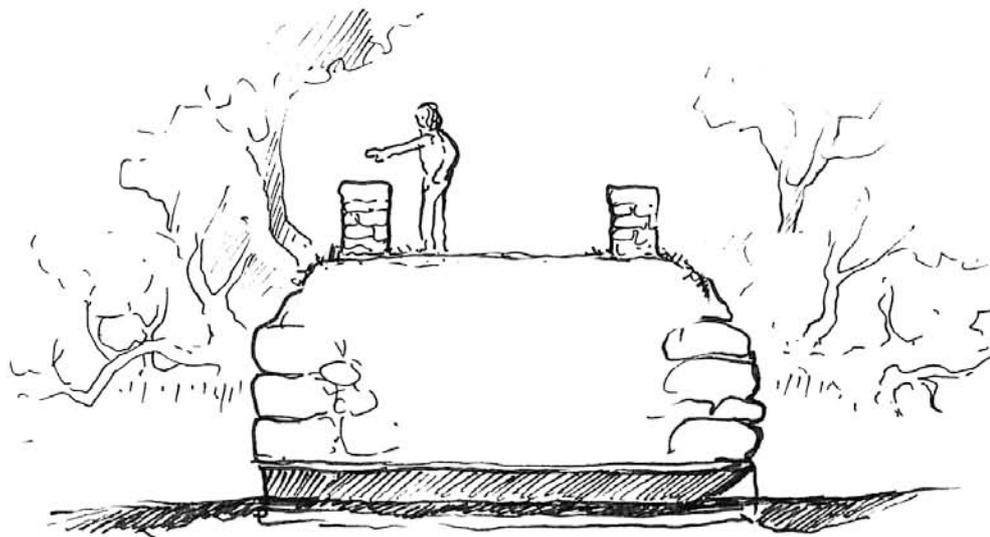


Etat actuel : on passe sur le ruisseau en aveugle, sans d'en rendre compte. La géographie de Beauport reste obscure

barrières métal posées en catastrophe pour le passage des calèches. il y a des années

ruisseau du Samson le lit en amont et en aval est marqué par une végétation dense

buse et enrochement

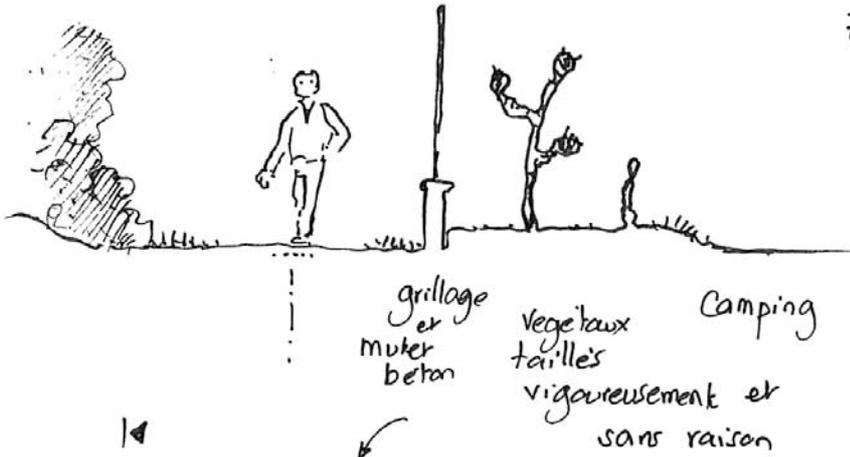


Etat projet,

les murets donnent une noblesse à la traversée du ruisseau. On s'inscrit dans le premier des trois principes : révéler la géographie de Beauport, un éperon cadré par deux vallons, le Danner et le Samson.

dégageant soigné du lit

passage_22



Etat actuel

un couloir un peu sinistre
qui longe un long grillage.
La rupture d'ambiance
avec le site de l'abbaye
est rude aux abords
du Camping municipal



Etat projet

taille irrégulière
de la haie
pour déplacer
l'axe de
circulation
vers la gauche.

épaulement du
muret béton avec
de la terre à
laisser se végétaliser
(liège, arbustes comme
du sureau, du noisetier...)
pour cacher le muret béton

la végétation peut être laissée
tranquille. La venue d'un
courlet en pied serait
bienvenu pour créer une
haie plus dense, plus
sauvage, pleine de vie

L'entrée de site Nord Ouest

Passages 23, 24 et 25

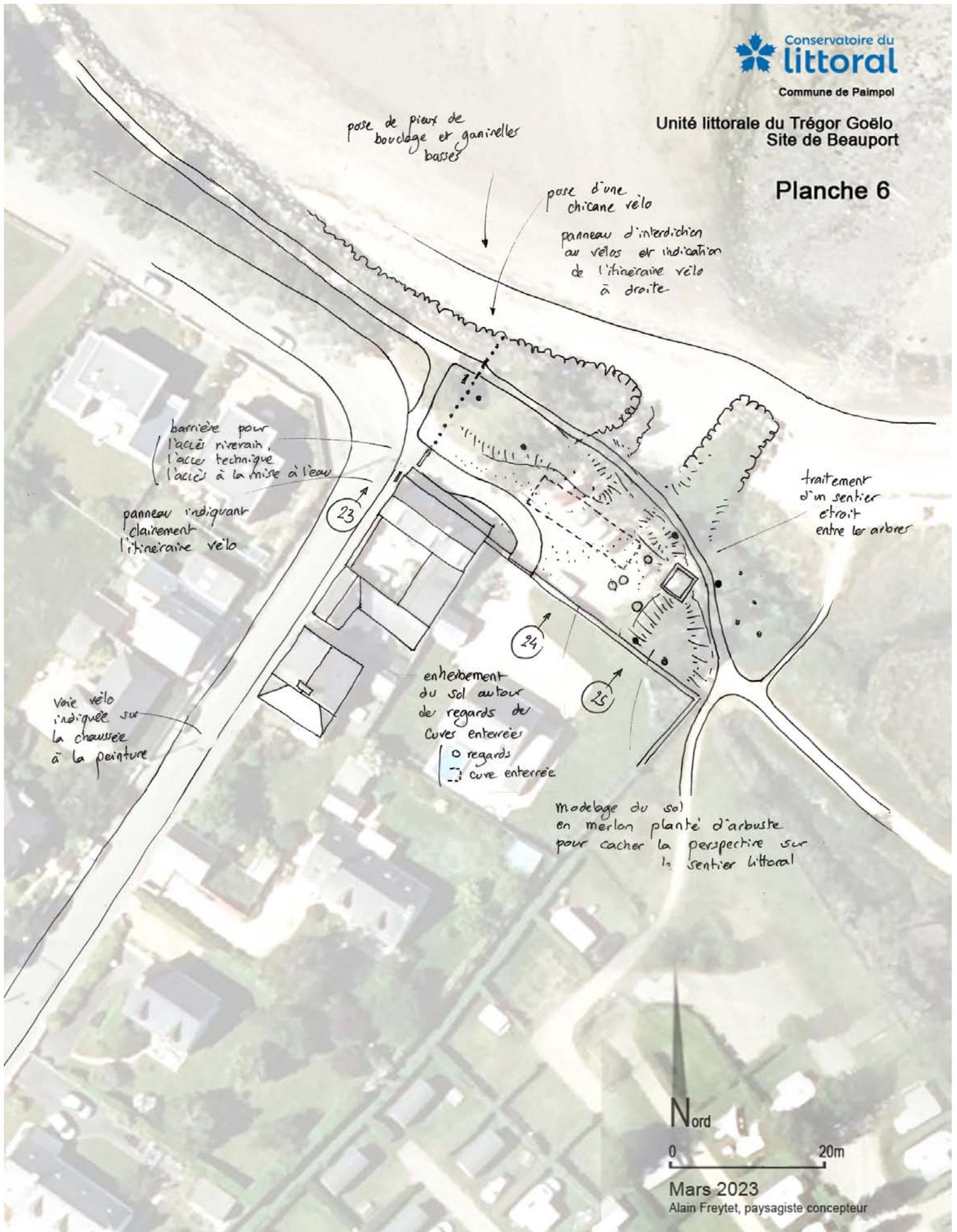
Aménagements (après les travaux de la station de relevage enterrée)

- Décroustage du bitume
- Enherbement autour es regards des cuves enterrées
- Mise en place d'une barrière au niveau de la maison pour le riverain et l'accès technique à la station
- Pose de pieux de bouclage et ganivelles basses pour interdire l'accès au voiture et dissuader les vélos
- Pose d'une chicane vélo sur le sentier littoral
- Création de la poursuite du sentier littoral en partie haute sous les pins
- Modelage du sol avec des merlons végétalisés pour casser la perspective sur le sentier littoral

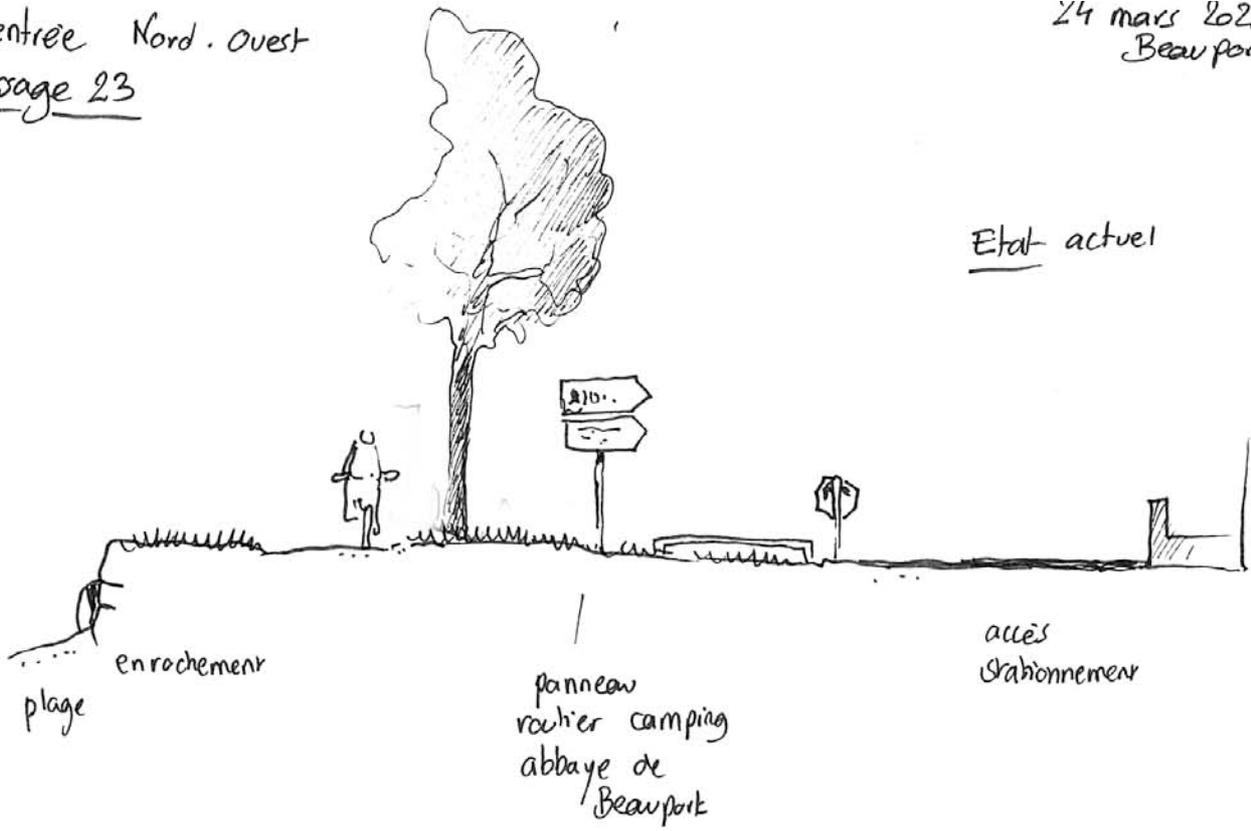
Signalétique

- Panneau d'interdiction aux vélos au départ du sentier piéton
- Panneau d'entrée de site avec la perspective du site de Beauport agrandi jusqu'à cette entrée
- Balisage de la voie cyclable

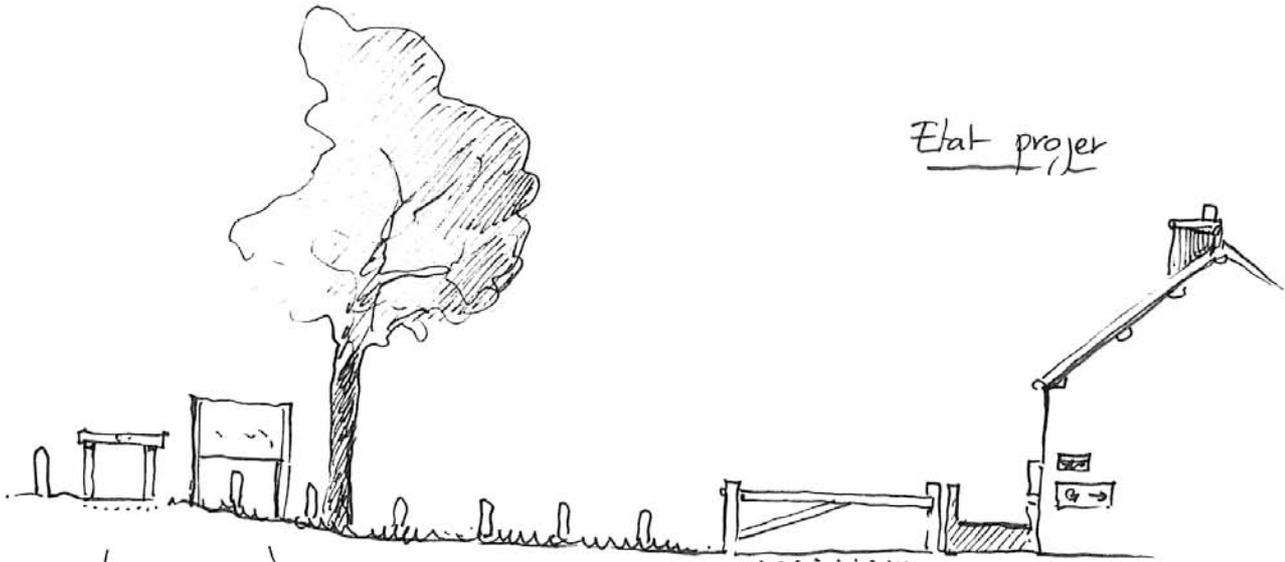
Planche 6



Etat actuel



Etat projet

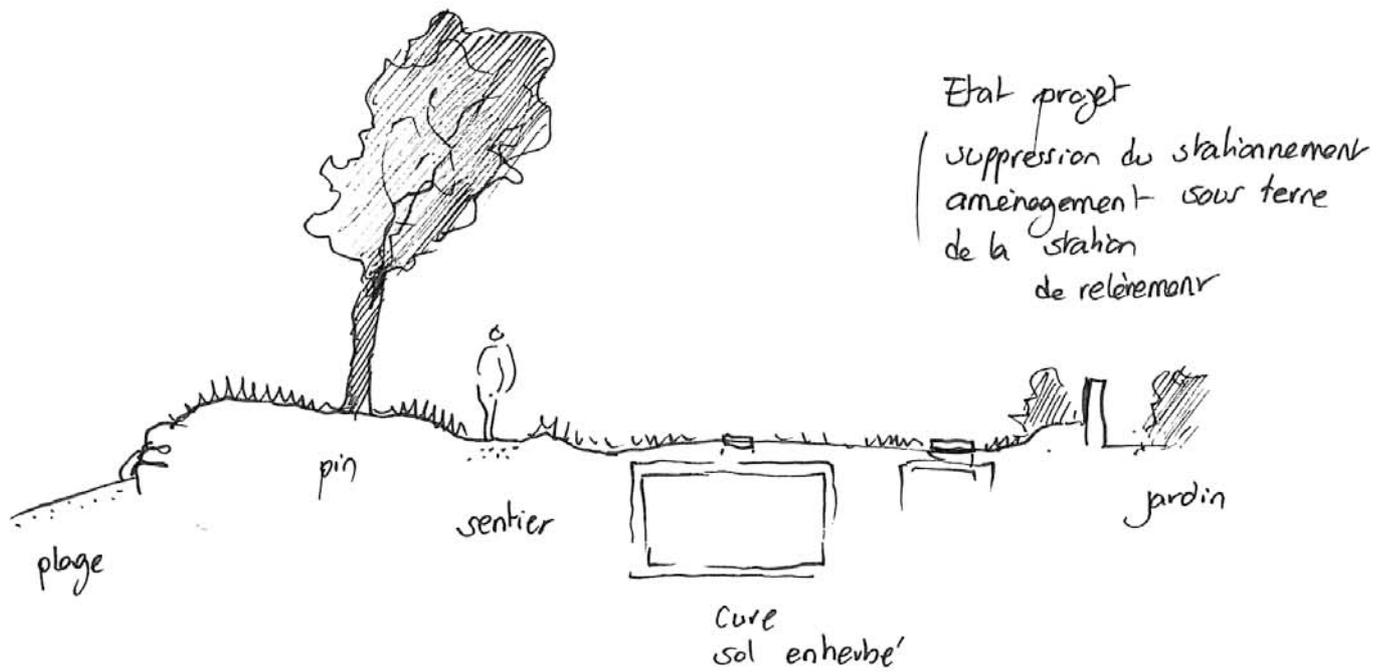
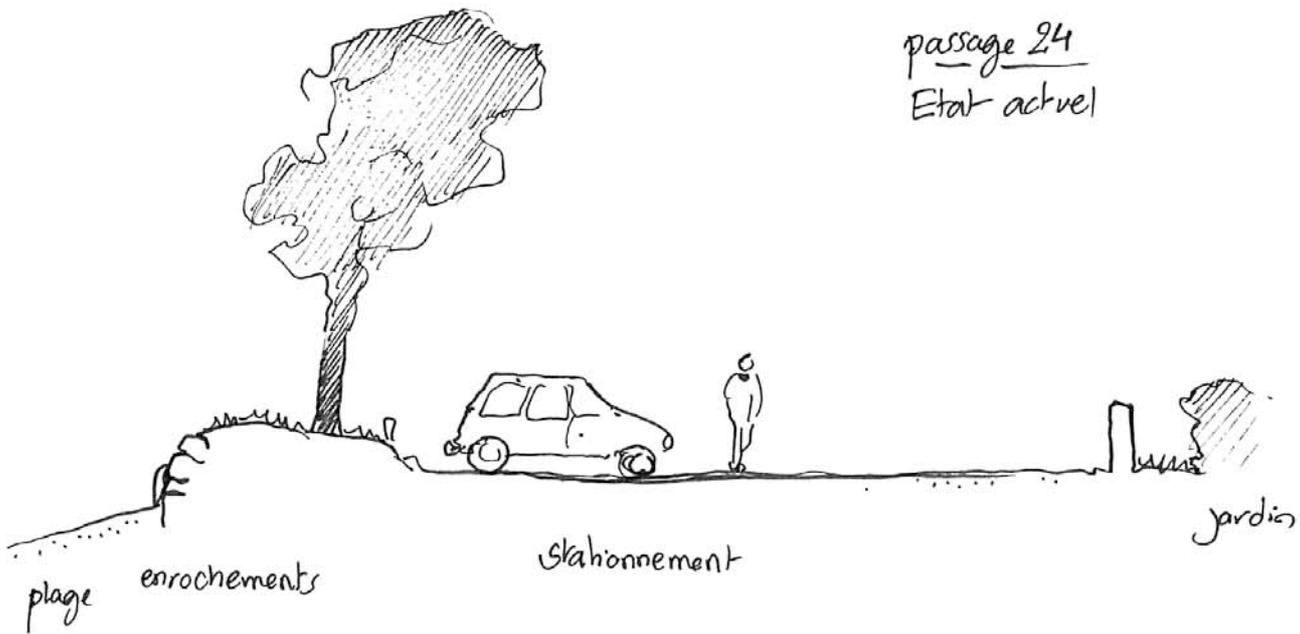


Consignes:

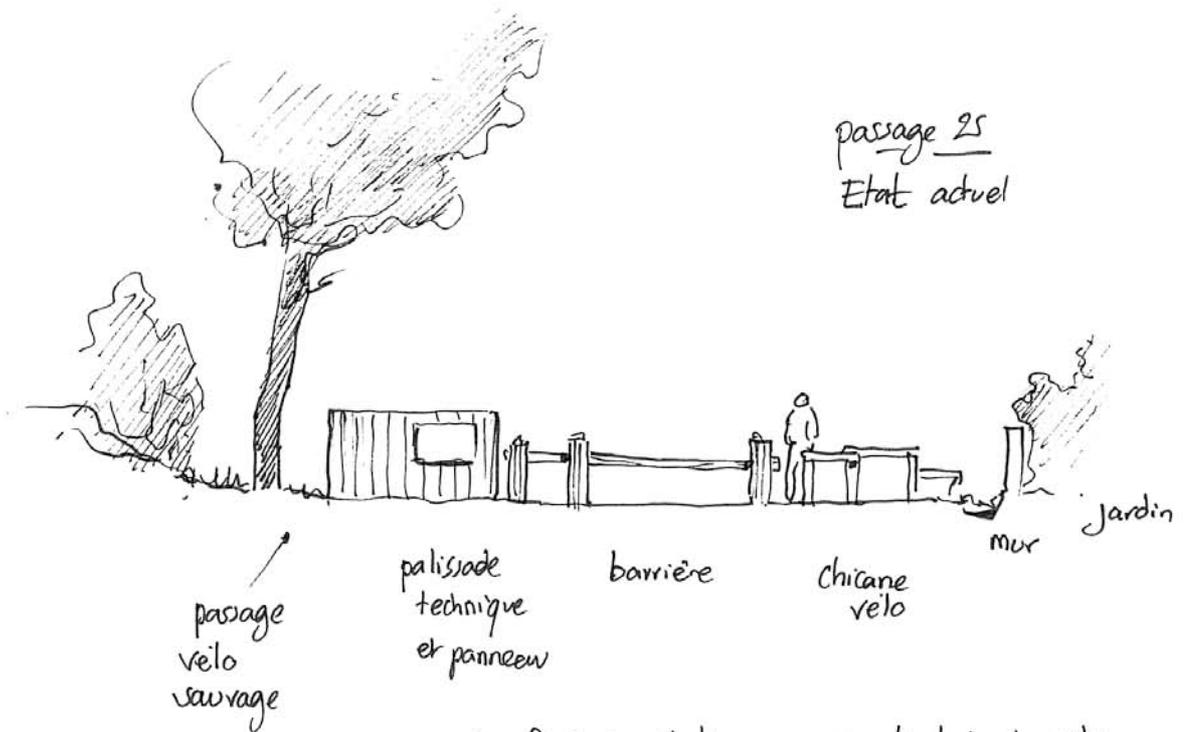
- interdit aux vélos
- voie cyclable à droite par la rue

Le bitume est démolit à partir de la barrière

24 mars 2023
Beaufort



24 mars 2023
Beauport



Au fond du stationnement, l'entrée de site.
Les vélos déjà engagés ne font pas
demi-tour et continuent sur le sentier littoral
dont la perspective, le lisse et
la largeur sont trop attractive



merlon planté
pour casser la perspective
et renvoyer le sentier à
gauche de la palissade